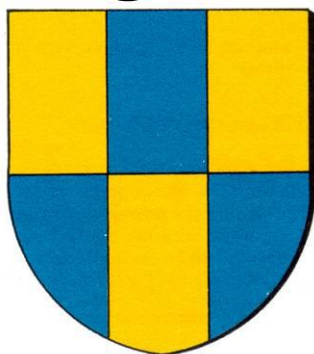


PLAN LOCAL d'URBANISME

Document arrêté

Hégenheim

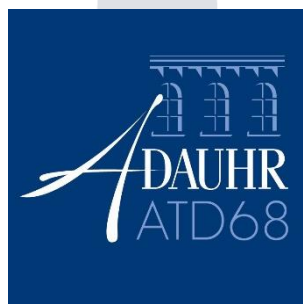


1. Rapport de présentation 1.a. Diagnostic territorial

Document arrêté par délibération du Conseil
Municipal en date du 24 juin 2019



Le Maire



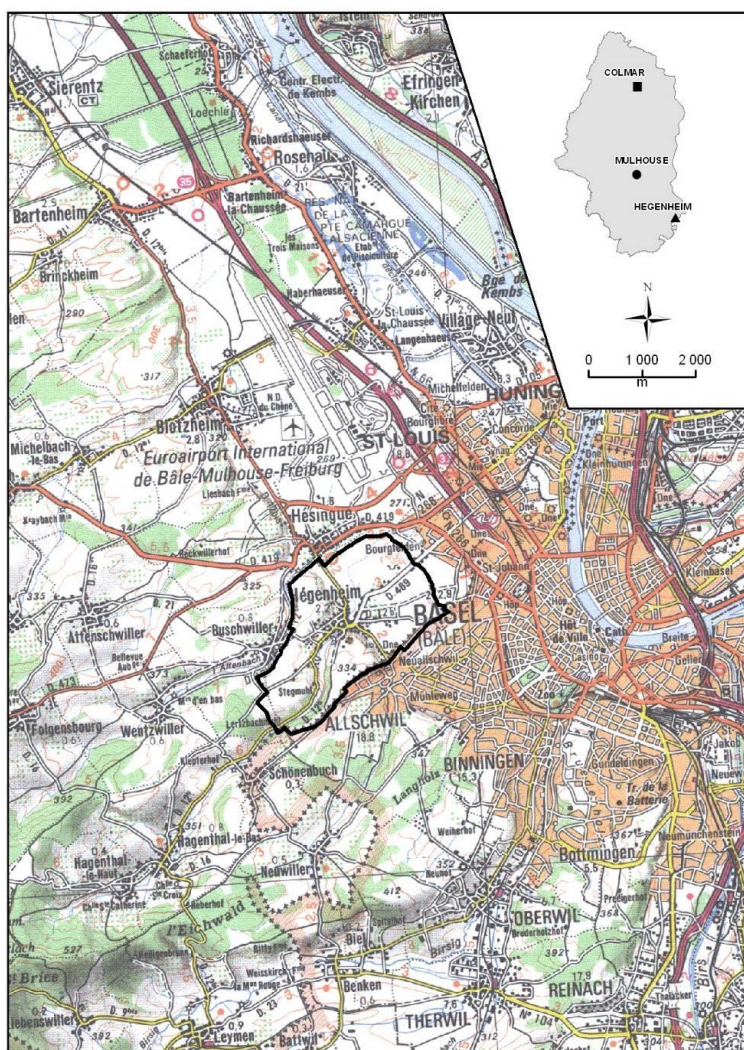
Juin 2019

SOMMAIRE

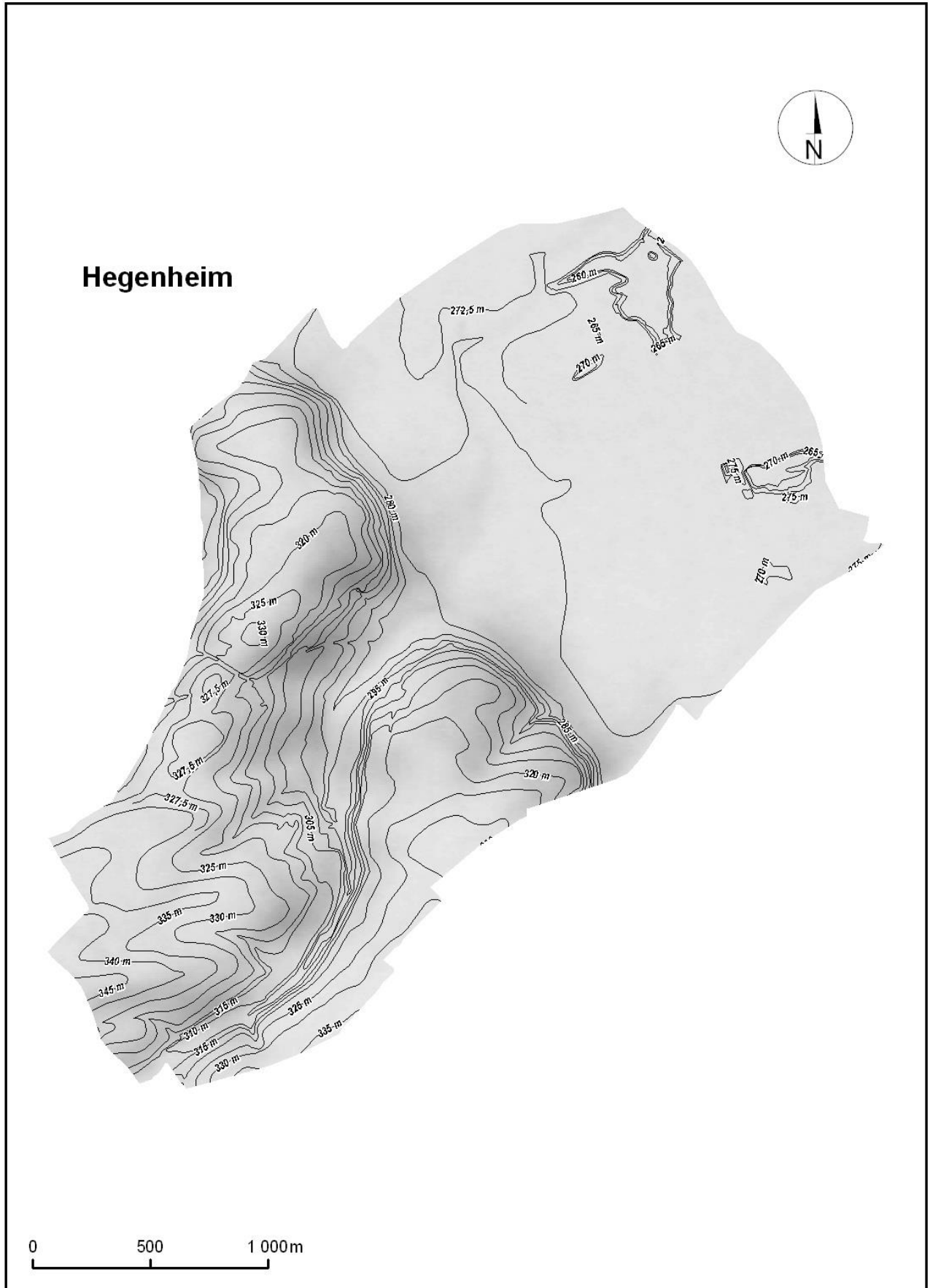
1 ère partie : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL.....	3
1 Le contexte géographique.....	5
1.1 Le relief.....	5
1.2 Les cours d'eau.....	7
1.3 La podologie.....	8
1.4 Les eaux souterraines.....	9
2 Les risques naturels.....	11
2.1 Les inondations.....	11
2.2 Les coulées de boue.....	11
2.3 Les déplacements des sols.....	13
2.4 La sismicité.....	14
3 La ressource en eau.....	15
3.1 L'exploitation pour l'eau potable.....	15
3.2 Les mesures de protection nécessaires.....	16
3.3 L'exploitation des sables et graviers.....	17
3.4 Les sites potentiellement pollués.....	18
3.5 La gestion des déchets.....	19
4 L'occupation du sol.....	20
4.1 Les champs de céréales.....	20
4.2 Les éléments de diversité.....	22
4.3 Des formations arborées.....	24
4.4 Les vergers.....	26
4.5 Les forêts.....	27
5 Les sites particuliers.....	30
5.1 Les maillons de la trame verte régionale.....	30
5.2 Les zones humides et sensibles.....	32
5.3 Les entités paysagères.....	33
5.4 Les objectifs du GERPLAN.....	35
6 Les pollutions atmosphériques et sonores.....	37
6.1 Les influences climatiques.....	37
6.2 Les principaux polluants.....	37
6.3 La circulation automobile.....	38
6.4 La circulation aérienne.....	40
6.5 Autres contraintes et risques et documents à prendre en compte.....	41

2^{ème} partie : ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE.....	43
1 La population	45
1.1 Evolution démographique.....	45
1.2 Composantes de l'évolution démographique	46
1.3 Structure par âge.....	47
2 Le logement.....	49
2.1 Evolution de la taille des ménages	49
2.2 Le parc de logements.....	51
2.3 Le logement : enjeux locaux	55
3 Les activités et l'emploi	56
3.1 Emplois.....	56
3.2 Population active résidente	57
3.3 Principaux services et activités économiques.....	59
3.4 Le secteur agricole.....	60
4 Les transports.....	61
4.1 Moyen de transport principal utilisé lors du déplacement domicile-travail	61
4.2 Les lignes de bus	62
4.3 Les liaisons cyclables	64
4.4 Inventaire des capacités de stationnement.....	66
4.5 Le très haut débit numérique	67
5 Morphologie urbaine et cadre bâti	70
5.1 Evolution du bâti	70
5.2 Caractéristique du bâti.....	72

1^{ère} partie : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL



Le relief communal



Source(s) : BD TOPO 1997, BD CARTO © IGN - Réalisation : ADAUHR/GH - 06/2012

1 Le contexte géographique

A 3 km à l'ouest de Saint-Louis et 25 km au sud de Mulhouse, Hégenheim est une commune située à la frontière avec la Suisse.

D'une superficie de 670 hectares, au débouché de la vallée du Lertzbach, le territoire d'Hégenheim se trouve à la jonction entre le versant oriental du Sundgau et la terrasse alluviale du Rhin.

Ces deux grandes entités sont bien perceptibles dans le paysage, délimitées par le talus sundgauvien, et sont à l'origine de caractéristiques géomorphologiques spécifiques à chacune d'elle.



1.1 Le relief

Les altitudes sur le ban communal varient de 272 mètres à 344 mètres, et sont plus élevées à l'ouest.

Le Sundgau y est représenté par ses collines, de 350 mètres de hauteur maximale.

Elles sont entaillées par les vallées des ruisseaux (Lertzbach et Munchendorfbach).

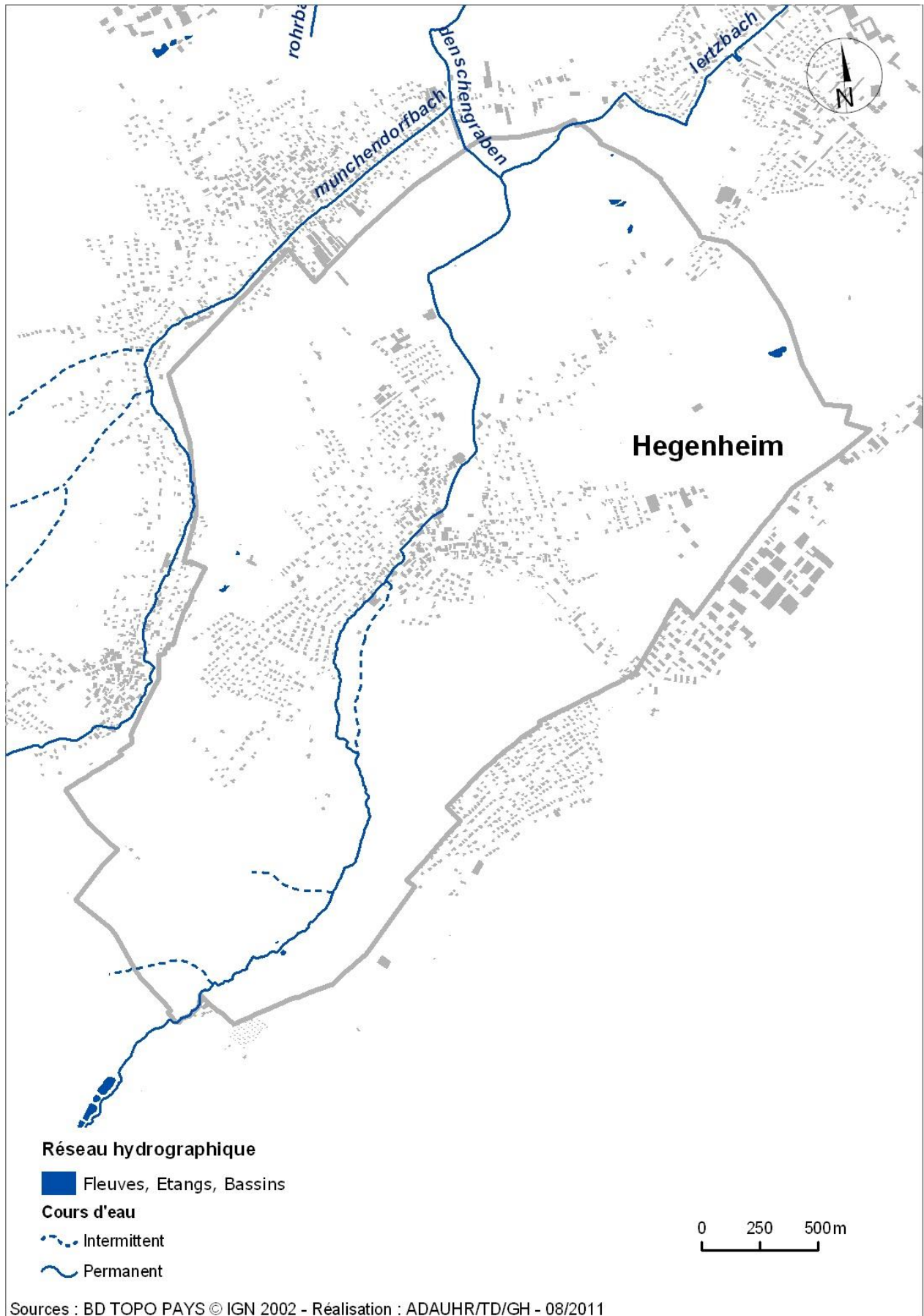
Les versants de ces vallées sont raides, et les fonds se situent à 300 mètres d'altitude.

Les pentes sont plus douces près des sommets, constituant presque des plateaux.

Le talus sundgauvien présente 35 mètres de dénivelé, il provient d'une faille qui joint Allschwil à Sierentz.

A l'est, la plaine du Rhin semble plate à 275 mètres d'altitude, mais en fait elle est légèrement inclinée vers le Rhin.

Les eaux superficielles



1.2 Les cours d'eau

Le Lertzbach et le Munchendorfbach sont les deux ruisseaux principaux du ban communal, ils sont issus des collines du Sundgau, alimentés par des nappes perchées (eaux souterraines dans des cuvettes), qui s'écoulent en direction du Rhin.

Le Lertzbach prend sa source sur les hauteurs d'Hagenthal, traverse le ban communal d'Hégenheim du sud-ouest au nord-est, et conflue avec l'Augraben.

En période de crue, il alimente le Denschengraben à Hésingue, et en période d'étiage ses eaux s'infiltrent dans la nappe à Saint-Louis.

Le bassin versant du Munchendorfbach est parallèle à celui du Lertzbach.

Le ruisseau traverse les communes de Folgensbourg à Hésingue, dont Buschwiller à sa limite avec Hégenheim.

Il s'infiltré dans les alluvions de la plaine rhénane avant d'atteindre le fleuve.

Les deux ruisseaux qui passent par le territoire d'Hégenheim s'infiltrent donc dans la nappe phréatique de la plaine d'Alsace.

Les faibles débits d'étiage des cours d'eau ne permettent pas la dilution des pollutions, les eaux sont de qualité moyenne ou passable, et ponctuellement polluées.

Elles sont impactées par les rejets agricoles et domestiques (en particuliers, ceux des communes de Folgensbourg et Wentzwiller qui ne sont reliées à aucun système collectif de traitement des eaux usées).

1.3 La podologie

Le territoire communal constitue la zone de contact entre deux unités géologiques et aquifères.

Le Sundgau, à l'ouest, est à soubassement tertiaire marneux et graveleux, recouvert de dépôts quaternaires éoliens (lœss et lehms), découpé par la petite vallée à fond alluvionnaire du Lertzbach.

La vallée du Rhin à l'est est constituée d'un soubassement de l'ère secondaire, surmonté de marnes de l'ère tertiaire, couvertes d'alluvions fluviales.

Les limons (qui en s'accumulant forment les lœss) éoliens qui recouvrent les cailloutis du Sundgau sont très fertiles et favorables à une large gamme de cultures.

Les sols sont toutefois sensibles au tassement, à la battance (tendance à se désagréger et à former une croûte en surface sous l'action de la pluie) et à l'érosion.

Toutes ces caractéristiques favorisent les coulées de boue.

En contrebas, des terrains ont été localement recouverts par des limons arrachés aux collines et déposés par le cours d'eau.

1.4 Les eaux souterraines

A l'ouest de la commune, les eaux d'infiltration rejoignent les nappes perchées, dans les cailloutis des collines du Sundgau et la molasse alsacienne plus en aval, au sommet des marnes imperméables qui bloquent les eaux gravitaires ; les eaux souterraines circulent plutôt de nappe en nappe vers l'est et rejoignent en partie l'aquifère rhéna.

Les aquifères du Sundgau oriental (cailloutis et molasse alsacienne) sont vulnérables aux pollutions de surface, du fait de leur lente vitesse de renouvellement et de leur faible profondeur.

Des analyses régulières à Hégenheim montrent que les « marnes du Sundgau » y présentent des teneurs en nitrates supérieures au seuil de potabilité depuis plusieurs années, et ces taux ont tendance à augmenter.

Les nitrates parviennent principalement dans les sols du fait de l'utilisation de lisier et d'engrais minéraux.

L'azote, sous forme de nitrates, est un des éléments nécessaires à la croissance des végétaux. L'apport de nitrates s'est généralisé dans l'agriculture pour accroître les rendements. Les nitrates qui ne sont pas assimilés par les plantes sont transportés par les eaux d'infiltration vers le sol.

On trouve aussi dans ces aquifères des teneurs en pesticides assez élevées, parfois supérieures au seuil pour certains (notamment le bentazone, substance active de produit phytosanitaire qui présente un effet herbicide).

Le fait de ne pas dépasser la limite de potabilité ne signifie toutefois pas que les pollutions soient anodines, négligeables, sans effet à long terme sur la santé, ou ne nécessitent pas un renforcement des mesures de sauvegarde de la ressource naturelle.

A l'est, l'aquifère alluvial du Rhin, qui repose sur le plancher imperméable de marnes, coule dans des alluvions sablo-graveleuses.

Les conditions de stockage, sur des surfaces planes, sont beaucoup plus favorables.

L'eau est bloquée après infiltration, et, à Hégenheim, le toit de la nappe phréatique d'Alsace se trouve de 10 à 18 mètres de profondeur.

Les précipitations sont de l'ordre de 717,6 mm par an, les mois de mai à août étant les plus arrosés. L'hiver est beaucoup plus sec, mais ce sont les averses d'hiver qui sont les plus utiles pour la recharge en eau des sols et de la nappe, du fait de leur intensité moindre, de leur plus longue durée et de l'évaporation faible.

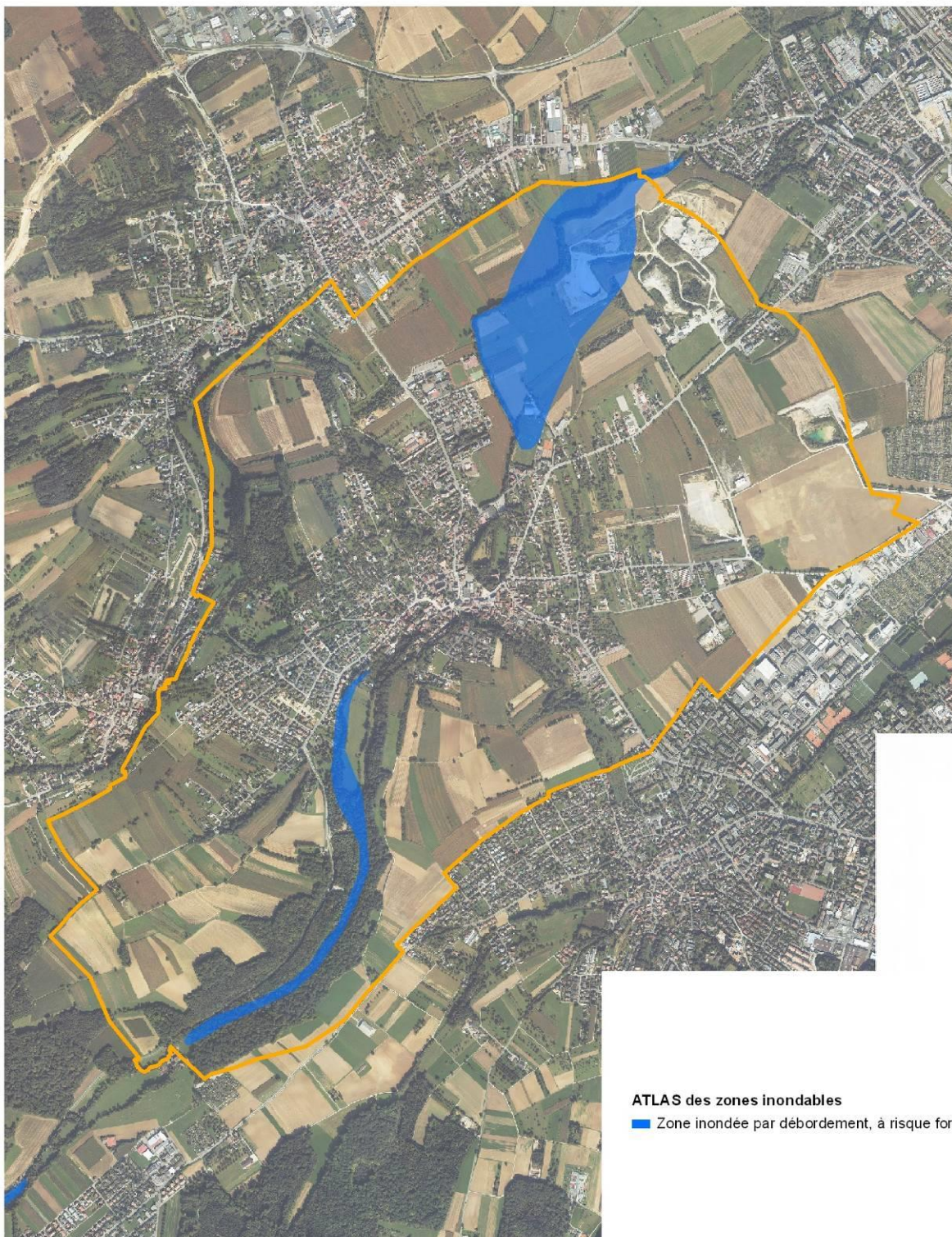
A la confluence des nappes du Sundgau et de l'aquifère rhéna, la charge polluante des eaux souterraines demeure relativement élevée.

Au pied du talus sundgauvien, en aval d'Hégenheim à Hésingue, les alluvions de la plaine d'Alsace présentent des teneurs en nitrates qui ont tendance à augmenter depuis le début des années 2000.

Le taux de Dichlorprop, herbicide interdit en France depuis 2003, y était toujours supérieur au seuil de potabilité en 2008.

Zones inondables

Commune de Hégenheim



ATLAS des zones inondables

■ Zone inondée par débordement, à risque fort



Sources : DDAFF 2009, BD ORTHO 2007 IGN FRANCE - partenariat CIGAL
Elaboration: ADAUHR/NB - 12/2011
Réalisation graphique : ADAUHR/GH - 12/2011

0 250 500 Mètres

2 Les risques naturels

2.1 Les inondations

Bien que la commune ne soit pas concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, les services de l'Etat ont cartographié, à titre informatif, les zones inondables connues, dont celle du Lertzbach sur le territoire d'Hégenheim.

En effet, les eaux dévalent des collines sundgauviennes et s'étendent au débouché du ruisseau sur une surface plane.

Les orages de mai notamment, qui sont les plus intenses, sur des sols encore saturés d'eau et sur des champs sans couverture végétale, peuvent entraîner des flux d'eau importants.

C'est aussi le cas des orages d'été (mais leur effet est atténué par la végétation), les longues pluies d'hiver ou la fonte des neiges.

Au-delà de la visée informative, la délimitation doit aussi servir à prévenir contre toute dégradation de ces milieux régulièrement inondés.

2.2 Les coulées de boue

Le régime des cours d'eau d'origine sundgauvienne dépend principalement des précipitations, avec des hautes eaux de décembre à avril, et des basses eaux de mai à novembre.

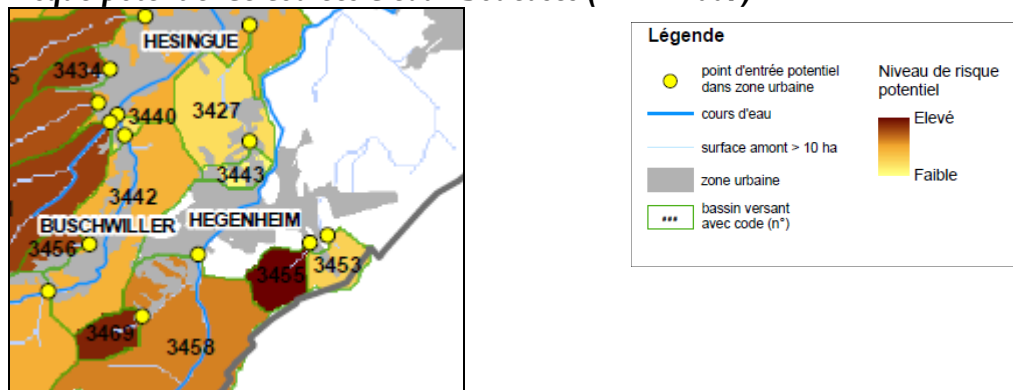
Toutefois, les précipitations orageuses peuvent provoquer aussi, régulièrement, des coulées boueuses.

Plusieurs épisodes de catastrophes naturelles sont ainsi survenus ces dernières décennies à Hégenheim : inondations et coulées de boue en 1983, 1994, 2009, et mouvements de terrain en sus en 1999.

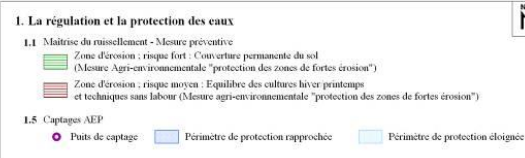
Les collines lœssiques du Sundgau sont en effet très sensibles au ruissellement et à l'érosion.

Les coulées de boue sont favorisées, comme les inondations, par de fortes précipitations printanières (mai) alors que les sols sont encore saturés en eau, l'absence de végétation à ce moment-là due à la culture du maïs, mais aussi par l'imperméabilisation des chemins ruraux et l'urbanisation des terrains,...

Risque potentiel de coulées d'eaux boueuses (ARAA 2007)

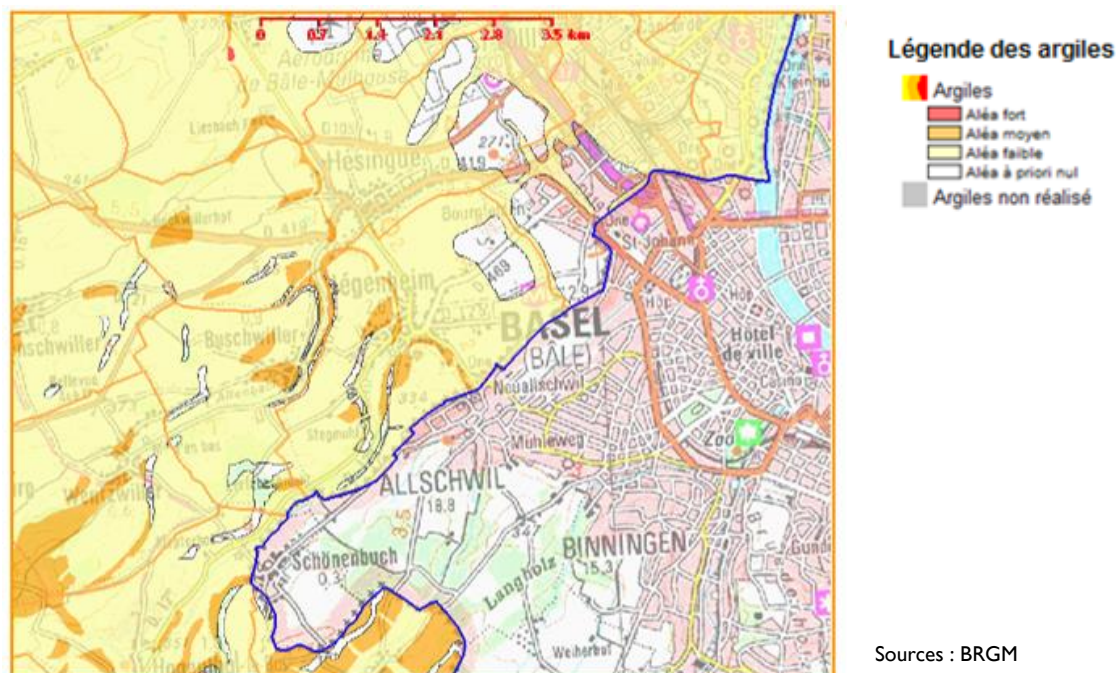


Carte issue de l'étude GERPLAN



2.3 Les déplacements des sols

Une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux dans le Haut-Rhin a été réalisée récemment par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Strasbourg.



L'objectif de ces analyses est de permettre une meilleure prévention du risque de mouvements de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Il est possible que ce genre de phénomène s'accroisse dans les prochaines décennies, en fonction de l'évolution des conditions climatiques.

En effet, en cas de sécheresse, un sol argile se rétracte et se tasse, souvent de manière non homogène, pour gonfler ensuite quand il se réhydrate en période de pluie.

Ces mouvements peuvent être à l'origine de dégâts sur les constructions : fissuration des murs, déformation des ouvertures, rupture des canalisations, ...

Des règles de construction simples et peu coûteuses peuvent prévenir ces dommages.

Pour Hégenheim, l'aléa est faible sur presque tout le territoire communal, voire nul a priori à certains endroits.

L'aléa est moyen par contre en contrebas du talus sundgauvien et du vallon du Lertzbach.

2.4 La sismicité

En ce qui concerne par ailleurs la sismicité, la nouvelle réglementation, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011, détermine 5 zones de sismicité croissante sur la base d'un découpage communal :

- zone 1 : aléa très faible ;
- zone 2 : aléa faible ;
- zone 3 : aléa modéré ;
- zone 4 : aléa moyen ;
- zone 5 : aléa fort.

Le Haut-Rhin est soumis en majorité à l'aléa modéré, mais la partie sud du département, dont Hégenheim, à l'aléa moyen.

Cette situation résulte du contexte géologique régional avec ses systèmes de failles, ses fossés d'effondrement et ses reliefs.

Le fossé rhénan représente une zone relativement sensible avec pour référence le séisme de Bâle qui a entièrement détruit la ville en 1356 et a largement affecté le Sundgau.

L'évolution des connaissances scientifiques a engendré une réévaluation de l'aléa sismique et une redéfinition du zonage en se fondant sur une approche de type probabiliste (prise en compte des périodes de retour).

Ce nouveau zonage facilitera également l'application des nouvelles normes de construction parasismique Eurocode 8 et permettra une harmonisation des normes françaises avec celles des autres pays européens.

Les contraintes relatives aux constructions, induites par le classement en zone de sismicité moyenne, s'ajouteront de fait aux règles de PLU.

3 La ressource en eau

3.1 L'exploitation pour l'eau potable

Deux forages permettant un captage d'eau potable profitent des aquifères présents sur le ban d'Hégenheim.

Des périmètres de protection de ces captages se trouvent aussi sur le territoire, au sud de la forêt du Muehlenrain : le périmètre de protection rapprochée et le périmètre de protection éloignée.

L'exploitation des captages est permise par un arrêté préfectoral fixant les conditions d'occupation du sol à l'intérieur des périmètres.

Les orientations du PLU pourraient intégrer la délimitation de ces périmètres, même si la zone concernée est à vocation agricole ou naturelle.

Mais, si rien n'est spécifié, la réglementation induite par l'arrêté s'applique de toutes façons, quelles que soient les dispositions du règlement du PLU.

Pour son alimentation en eau potable, Hégenheim fait partie du Syndicat de Saint-Louis et environs, qui compte 5 communes.

Le réseau d'Hégenheim essentiellement alimenté par les ressources de la nappe phréatique rhénane.

Les eaux distribuées par le syndicat entre 2007 et 2009 ont présenté une non-conformité par rapport aux limites de qualité physico-chimique, du fait de dépassements sporadiques en déshétylatriazine, produit de dégradation de l'atrazine.

Il s'agit d'un produit phytosanitaire d'origine agricole, interdit depuis 2003, dont on retrouve encore la trace dans les eaux souterraines.

De façon générale, des pesticides et nitrates ont été trouvés dans l'eau distribuée à Hégenheim, mais avec des teneurs inférieures au seuil de qualité de l'eau.

L'eau distribuée est dure, témoignant de la nature calcaire des sols traversés.

La dureté exprime la teneur en sels dissous de calcium et de magnésium ; la dureté est avant tout remarquée par la population au travers des incidences domestiques notamment, comme l'entartrage des appareils de chauffage et des circuits d'eau chaude, mais elle est sans effet sur la santé.

Les ressources de la nappe phréatique d'Alsace peuvent laisser penser qu'il n'y a aucun risque d'insuffisance de la distribution.

Toutefois, les capacités des captages utilisés, et des réseaux de distribution, doivent être pris en compte, ainsi que la proximité de ces derniers, dans les projets d'aménagement.

La recherche de nouvelles ressources est restée vaine, une solution à son renforcement pourrait être un éventuel approvisionnement complémentaire en Suisse.

3.2 Les mesures de protection nécessaires

La protection de l'eau est partout un enjeu majeur, et d'autant plus dans le secteur où la ressource s'est dégradée sous la pression de l'agriculture intensive, et où parallèlement la demande s'est accrue avec le développement urbain.

De façon générale, la protection de la ressource en eau sur le territoire d'Hégenheim, comme dans toutes les communes faisant partie du bassin versant Rhin-Meuse, doit s'inscrire dans le cadre défini par les Schémas Directeurs réalisés à cet effet.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau.

Les principales prescriptions du SDAGE du bassin Rhin-Meuse portent sur :

- la restauration de la qualité des eaux de surface ;
- la protection des aquifères alluviaux ;
- la protection des eaux souterraines notamment par la réduction des pollutions diffuses ;
- la réduction des dommages des inondations, ...

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) "III-Nappe-Rhin" précise ces orientations au niveau des rivières et de la nappe phréatique d'Alsace :

- stopper la dégradation des eaux souterraines, notamment du fait des pollutions diffuses que sont les pollutions par les nitrates et les micro-polluants ;
- inciter aux technologies propres, aux pratiques agricoles adaptées ;
- poursuivre les efforts accomplis en matière d'assainissement ;
- veiller à ne pas accroître la vulnérabilité de la nappe ;
- maîtriser les prélèvements dans la nappe ;
- maîtriser l'occupation des sols pour éviter l'aggravation des crues, etc ...

L'amélioration de la qualité de la nappe passe aussi par celle de tous les milieux qui sont en contact avec elle.

Les orientations du PLU doivent intégrer les objectifs du SAGE et du SDAGE.

Hégenheim est raccordée à la station d'épuration à boues activées de Village-Neuf, comme 14 autres communes.

L'équipement présente une capacité de traitement de 70 000 équivalents habitants, et l'exutoire des eaux usées est le Grand Canal d'Alsace.

Il n'est pas possible, par l'intermédiaire du PLU, d'agir directement sur l'efficacité des systèmes d'assainissement ou de définir des outils de maîtrise des pollutions, notamment d'origine agricole.

Il est par contre envisageable :

- de définir des objectifs en matière de croissance de population afin que la pollution éventuellement induite soit limitée, et que les besoins puissent être couverts sans importants investissements pour la collectivité ;
- de protéger les zones humides/inondables ;
- de prévoir la compensation de l'imperméabilisation et la limitation des impacts de l'extraction des granulats, ...

3.3 L'exploitation des sables et graviers

La présence des alluvions récentes dans le secteur a entraîné leur exploitation, comme dans l'ensemble de la plaine d'Alsace.

Son gisement alluvionnaire, correspondant au remplissage du fossé rhénan, représente une ressource considérable de sables et graviers.

Les gravières ont enlevé localement une certaine épaisseur des terrains couvrant la nappe phréatique, et dans certains cas l'ont mise à nu.

Ces excavations constituant donc des points vulnérables de la nappe, la remise en état de l'excavation est toujours prévue dans les autorisations d'exploitation.

On trouve encore 2 grands sites de gravières en activités sur le ban communal (et qui se prolongent sur le territoire de Saint-Louis).

Des activités de broyage, concassage, en vue de recyclage les accompagnent.



Les risques et nuisances liés à tous ces sites peuvent être notamment dus aux :

- pollutions des sols et de la nappe ;
- transports des matériaux par camions ;
- poussières ;
- dégradations du paysage de plaine, ...

La qualité des eaux souterraines du site est régulièrement contrôlée dans le cadre de l'exploitation d'une carrière et d'un remblaiement du site.

Les gravières encore en activité, ainsi que les sites de broyage/concassage sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les conditions d'exploitation des sites et de leur remise en état sont donc définies dans un arrêté préfectoral.

Dans cette catégorie d'installations, on trouve aussi, au sud-est du territoire communal, une entreprise de récupération et stockage de véhicules.

La gravière aux lieux-dits «Eichhag » et « Kleinfeld » sur les communes d'Hégenheim et de Saint-Louis a été répertoriée comme dépôt pour lequel la présence de déchets chimiques est avérée ou suspectée.

Toutefois, des analyses ont été réalisées et aucun impact notable n'a été détecté.

Une des anciennes carrières à ciel ouvert, remblayée par des gravats, a été rendue à une vocation agricole.

Elle a également été repérée comme site susceptible de contenir des déchets chimiques.

Les analyses concluent que la carrière a bien un léger impact sur la nappe.

Cet impact n'a toutefois aucune incidence sur la qualité des eaux du puits d'alimentation en eau potable d'Hésingue.

Compte tenu de la persistance de cet impact, la surveillance de la qualité de la nappe a été maintenue.

3.4 Les sites potentiellement pollués

De façon générale, il est désormais recommandé par les services de l'Etat de procéder à l'inscription dans les PLU de la localisation des anciennes décharges.

De plus, sans qu'une pollution des sols ou eaux soit suspectée, un inventaire d'anciens sites industriels et d'activités de services a été réalisé.

Il a pour objectif d'aider à la connaissance des sites lors des transactions immobilières, de garder la mémoire de ces sites pour se souvenir de la présence éventuelle dans le sol de produits liés à ces activités.

Les propriétés du sol ou du sous-sol ont également pu être modifiées par le type d'activités en place.

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) recense a priori au moins 16 sources susceptibles de polluer le territoire d'Hégenheim (il s'agit parfois de sites mentionnés dans des documents ne spécifiant pas leur localisation) :

- des sablières, encore en activité ou non : Beim Kreuz (2), Im Holder, et l'ancienne sablière située 105 route de Saint-Louis, qui a fait l'objet de remblaiements par des matériaux de démolition et des déblais de fouilles provenant partiellement de Bâle ;
- les gravières (sables et graviers rhénans) en activité situées aux lieux-dits Im Holder Lache, Saugersacker, Im Rotlaub, et exploitées par différentes sociétés ;
- des décharges, dont la décharge de déchets industriels banals sur le chemin départemental 12 bis. Le dépôt, de 8 mètres de hauteur, 300 000 m³, a été réaménagé sur le parcours VITA. La décharge brute de déchets non dangereux, dont les ordures ménagères, du Stegmuehle, a également été répertoriée ;
- des entreprises datant du 19^{ème} siècle ou du début-milieu du 20^{ème} siècle : chandellerie, atelier de ferblanterie, atelier pour la préparation des cuirs, huilerie, horlogerie, scierie, abattoir, fabrique de montres ;
- une entreprise beaucoup plus récente encore en activité : la menuiserie située 53 rue de Hésingue.

3.5 La gestion des déchets

La gestion des déchets fait également partie des enjeux liés à la protection des sols et de l'eau.

Pour Hégenheim, la collecte est assurée par la Saint-Louis Agglomération, sous la forme :

- d'un ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte, de deux bacs (déchets compostables et non compostables) ;
- d'un apport volontaire en conteneurs (plusieurs aires sur le territoire communal) des verres, papiers/cartons, plastiques ;
- d'un apport volontaire en déchetteries, notamment des déchets volumineux ou dangereux, à Village-Neuf, Bartenheim et Kembs, et en mini-déchetteries à Hégenheim-même, Saint-Louis, Blotzheim et Hésingue.



Les déchets non fermentescibles sont incinérés à l'usine de Sausheim.

Les déchets compostables sont acheminés au centre de compostage d'Aspach-le-Haut.

Le recyclage des autres déchets issus des collectes est effectué par diverses entreprises spécialisées.

4 L'occupation du sol

4.1 Les champs de céréales

Le contexte hydrographique et géologique, puis les activités humaines, ont forgé l'occupation du sol et le paysage.

Aujourd'hui, les terres agricoles occupent plus de la moitié de la superficie du territoire communal.

Elles sont en majorité consacrées au maïs, dont le cycle de production est peu favorable au développement de la faune.

La flore que l'on peut observer dans ces espaces agricoles est compatible avec les cultures et les pratiques agricoles : Moutarde sauvage, Coquelicot, Camomille, Chénopode blanc, Digitale, ...

De plus, les médiocres conditions d'accueil de la faune sont encore amplifiées sur les surfaces cultivées traitées par phytosanitaires, pauvres en diversité floristique, dépourvues d'arbres, d'arbustes, donc de ressources alimentaires, d'abri, de relais, de sites propices à la nidification.

Le panel d'espèces susceptibles d'être rencontrées est restreint.

On peut trouver le Campagnol des champs et l'Alouette des champs.

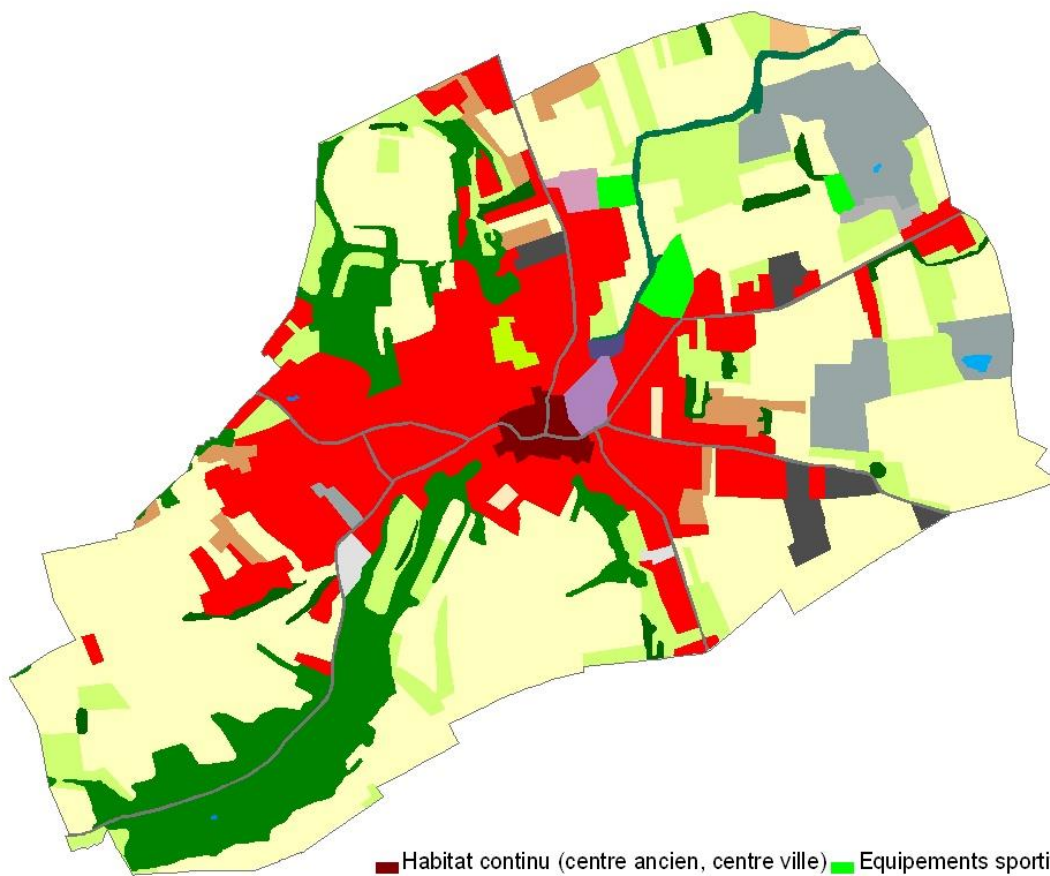
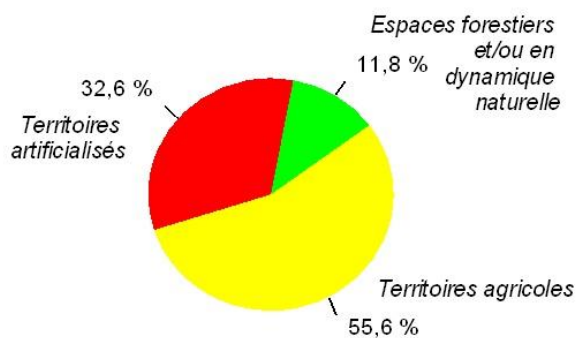
L'entomofaune est en particulier réduite à des espèces communes cantonnées aux bandes herbeuses du bord des chemins.



Occupation du sol



Répartition en grandes catégories d'occupation du sol



- | | |
|---|--------------------------------------|
| ■ Habitat continu (centre ancien, centre ville) | ■ Equipements sportifs et de loisirs |
| ■ Habitat mixte | ■ Autres espaces libres |
| ■ Habitat individuel | ■ Cultures annuelles |
| ■ Emprises scolaires et universitaires | ■ Houblon |
| ■ Emprises culturelles et patrimoine | ■ Vergers traditionnels |
| ■ Cimetières | ■ Vergers intensifs |
| ■ Emprises industrielles | ■ Prairies |
| ■ Emprise réseau routier | ■ Bosquets et haies |
| ■ Emprises commerciales et artisanales | ■ Forêts de feuillus |
| ■ Gravières et sablières (Bâtiments) | ■ Ripisylves |
| ■ Carrières (Zones d'exploitation) | ■ Landes |
| ■ Chantiers et remblais | ■ étangs et lacs |
| ■ Pelouses et zones arborées | ■ bassins artificiels |



Sources : BD OCS© CIGAL 2008 - Réalisation : ADAUHR/GH - 05/2012

En bordure de ces étendues cultivées, notamment à l'est du ban, ou sur les plateaux, les alignements d'arbres sont des éléments de diversification écologique et paysagère importants.



4.2 Les éléments de diversité

Le talus sundgauvien est un milieu spécifique, de par sa constitution géologique, son orientation, son microclimat.



L'urbanisation a grignoté le talus et les collines, pénétré dans les espaces autrefois naturels et agricoles, mais il subsiste localement des milieux écologiquement riches, qui contribuent à la qualité du cadre de vie.

On rencontre sur tout le territoire communal des prairies permanentes, des cultures maraîchères, des vergers, dont certains de taille significative, ...

Outre le fort attrait paysager de ces milieux quand la topographie est plane mais aussi dans le paysage collinaire, ils constituent parfois des zones tampons entre espaces habités et maïs, et jouent un rôle écologique majeur en accroissant la biodiversité.

Cette fonction est encore renforcée lorsque plusieurs écosystèmes se côtoient (prairies ou cultures maraîchères et végétation des cours d'eau, vergers et bosquets, champs et forêts, etc...).

Les prés par exemple, lorsqu'ils se trouvent en lisière de boisements, fournissent alors une nourriture abondante à la faune herbivore puis carnivore (Renard, Blaireau, Chevreuil Lièvre, ...).

Le mélange des écosystèmes ...



4.3 Des formations arborées

Les bosquets, haies, sont assez nombreux, constitués de Chênes, Hêtres, Frênes, Merisiers, Erables, Robiniers, Charmes, Noisetiers, Cornouillers,

Les arbres, isolés, en haies ou bosquets, jouent différents rôles :

- au niveau écologique, dans la diversité de la faune et la flore associées, dans leurs fonctions de refuges, abris, habitats, zones de nourrissage ;
- au niveau environnemental, dans la contribution à la stabilité des sols, et à la fonction de brise-vent.

La diversité et l'importance des formations boisées ...





Le cortège végétal du Lertzbach, qui parcourt et enrichit la diversité du territoire communal, est constitué notamment de Robiniers, Aulnes glutineux, Saules, ...

Ces ripisylves, végétation du bord des cours d'eau, s'apparentent souvent à de foisonnantes haies, par leur forme et leur richesse faunistique (zones de refuge, de nidification, d'affût, refuges et couloirs de circulation, zones de développement d'insectes ...).

Les ripisylves jouent d'une part un rôle d'animation du paysage et contribuent à l'insertion des bâtiments qu'elles enserrant, dans l'environnement.

Elles constituent aussi un gage de stabilité des berges et de prévention des risques, grâce notamment aux racines qui



ancrent les sols et absorbent l'eau.

Le rôle de la végétation dans l'absorption et la purification des eaux est particulièrement important près de la zone habitée.

Grâce aux capacités d'autoépuration que les végétaux impliquent, leur présence favorise donc la qualité de l'eau.

Le PLU ne peut pas intervenir sur les pratiques agricoles ni les rejets de produits susceptibles de fragiliser les eaux superficielles et souterraines.

Par contre, il peut inclure des prescriptions du type : protection des berges, des ripisylves qui contribuent à l'autoépuration des rivières, bandes de recul,



Les formations arborées (haies, bosquets) ou arbres isolés (notamment en bordure des chemins), mais aussi les vergers, prés et prairies accueillant souvent des chevaux, constituent des habitats précieux et diversifiés, mais qui ne cessent de se restreindre.



4.4 Les vergers



Les zones périurbaines accueillent des vergers et jardins, milieux naturels extrêmement riches.

La présence de vergers induit à elle seule une grande biodiversité.

Outre leur fonction paysagère et agricole, les vergers constituent un écosystème original où de nombreuses espèces animales et végétales se nourrissent et se reproduisent.

Le Lérot est le mammifère le plus typique du verger dont il apprécie la production ; le fréquentent aussi la Martre, la Belette, le Loir, l'Ecureuil...

On rencontre parfois aussi le Hibou petit-duc nichant dans les cavités ou à l'occasion dans un vieux nid de Pie.

Outre ces espèces menacées, les vergers abritent des oiseaux plus aisés à observer, tels la Pie, les Mésanges bleues et charbonnières, le Moineau friquet, l'Étourneau sansonnet, le Rouge-queue...

De par leur présence dans les espaces urbains, l'association arbres fruitiers et arbres d'ornement favorise une avifaune adaptée : Moineau domestique, Rouge-queue noir, Bergeronnette grise, Hirondelle des fenêtres, Tourterelle turque, Chouette effraie.

Pour la faune on trouvera aussi : la Souris grise, le Rat gris, la Musaraigne musette, le Mulot gris, la Fouine...

Des parcelles vides au sein du tissu bâti accueillent des formations arborées, importantes dans le cadre urbain et le réseau de stations écologiques.

Des vergers peuvent être protégés et préservés par l'intermédiaire du PLU, du moins sauvegardés de toute autre occupation du sol.

Il est toutefois difficile d'envisager une protection stricte à l'intérieur de la zone urbaine.



Il est par contre envisageable de :

- porter une attention particulière à la superficie des espaces végétalisés qui devront accompagner les constructions ;
- éventuellement même favoriser la plantation d'espèces autochtones, ou aussi de fruitiers, en compensation de la perte engendrée par certains projets de construction.

De telles mesures peuvent aussi être appliquées à tout projet d'ensemble, quelle que soit sa localisation, afin de rappeler l'interface traditionnelle entre les espaces bâtis et les espaces naturels.

4.5 Les forêts

Les massifs forestiers ont été opportunément protégés par l'intermédiaire du POS, mais les constructions s'approchent des lisières.

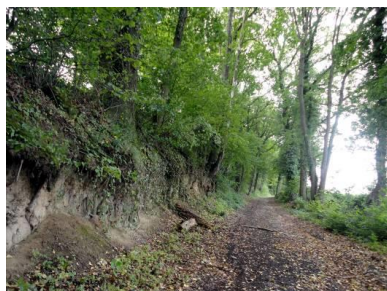
De façon générale, il pourrait être judicieux, comme cela est prévu à certains endroits, de préserver de la pression foncière les lisières boisées (forêts ou ripisylves) et leurs abords, pour des raisons écologiques, paysagères, mais également liées à la sécurité et à la salubrité (ombre, humidité, risques d'incendies, chutes d'arbres,...).



En contrebas du talus du Lertzbach, en bordure de la RD 12b, et en limite avec Buschwiller sur le plateau du nord-ouest du ban, les forêts sont constituées surtout de Chênes, Hêtres, on y rencontre aussi des Frênes, Merisiers, Erables, Pins sylvestres.



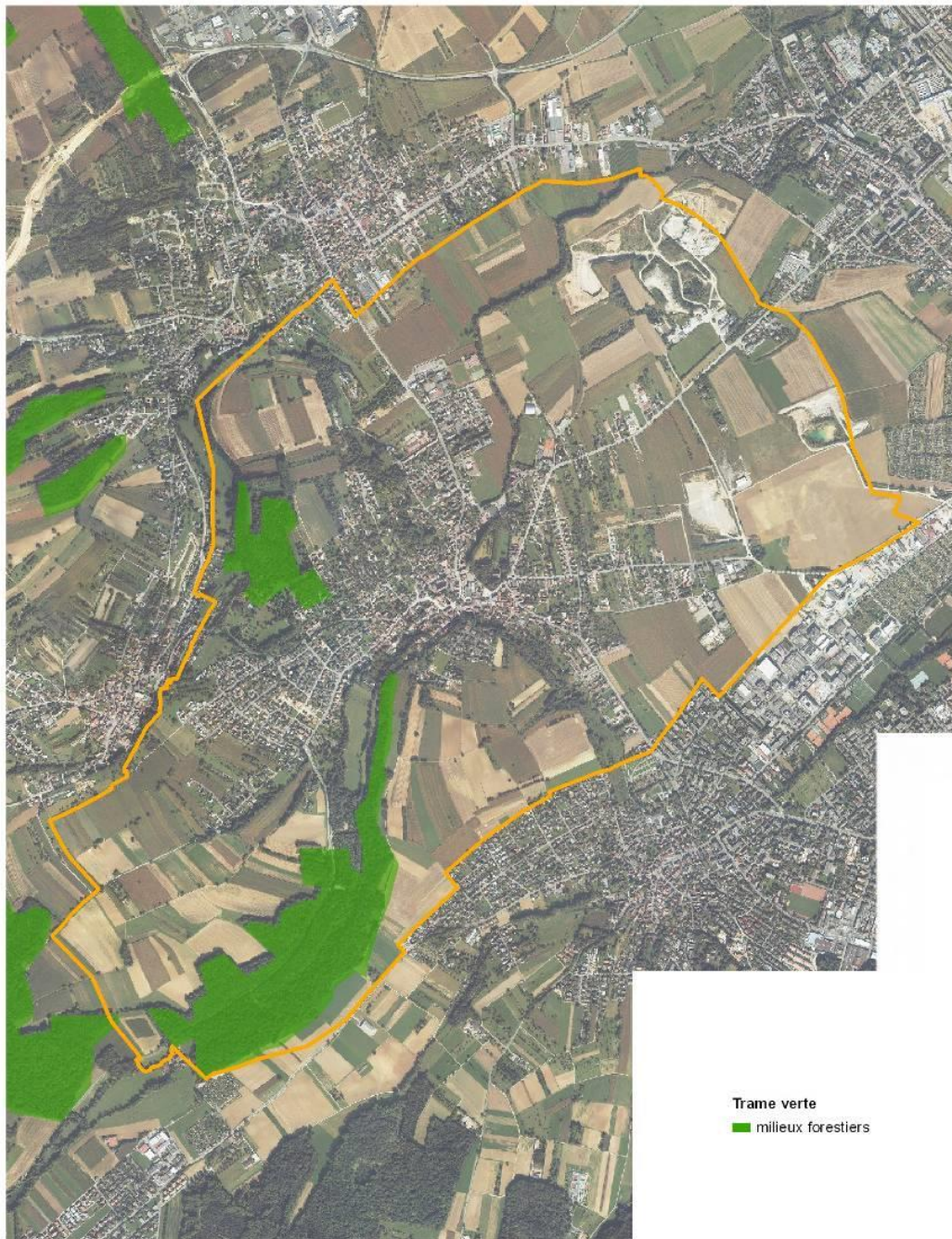
Les chemins creux sont des particularités sundgauviennes, avec leurs talus arborés qui sont souvent fréquentés par les Blaireaux, Renards, Putois,



La forêt du Muehlenrain, qui se confond avec la ripisylve du Lertzbach, présente des particularités, mises en valeur par un sentier de découverte (et un parcours VITA) comprenant de nombreux aménagements (panneaux d'information, bancs, aires de pique-nique, ponts, vestiges historiques, ...). La flore et la faune sont riches et variées, du fait notamment de la coexistence de milieux forestiers et aquatiques (avec Nénuphars blancs, etc ...).

La forêt accueille des Hérons cendrés, divers Pics, des Ecureuils, Blaireaux, Canards colverts, ...

Trame verte régionale Commune de Hégenheim



Trame verte
■ milieux forestiers



Sources : Région Alsace 2009, BD ORTHO 2007 IGN FRANCE - partenariat CIGAL
Elaboration: ADAUHR/NB - 12/2011
Realisation graphique : ADAUHR/GH - 12/2011

0 250 500 Metres

5 Les sites particuliers

5.1 Les maillons de la trame verte régionale

Le programme de trame verte de la Région Alsace consiste à relier les grands milieux naturels (massifs forestiers, ...) entre eux par des corridors écologiques (haies, ensembles de vergers, ...), afin de lutter contre les effets néfastes de leur morcellement, et afin de protéger, créer ou recréer, un maillage régulier sur l'ensemble de la région permettant une circulation sans entrave des espèces.

Il implique donc une déclinaison fine des moyens de sauvegarde ou reconstitution dans les PLU.

Les dispositions du SCOT des cantons de Huningue-Sierentz reprennent pour Hégenheim les conclusions du Conseil Régional sur les sites appartenant à ce réseau boisé.

Les massifs forestiers d'Hégenheim sont repérés comme des maillons de la trame régionale, donc comme des secteurs de nature préservée et à préserver.

Les liaisons écologiques, entre eux, ou entre eux et des biotopes d'autres communes, sont des «corridors», qui peuvent déjà exister en partie.

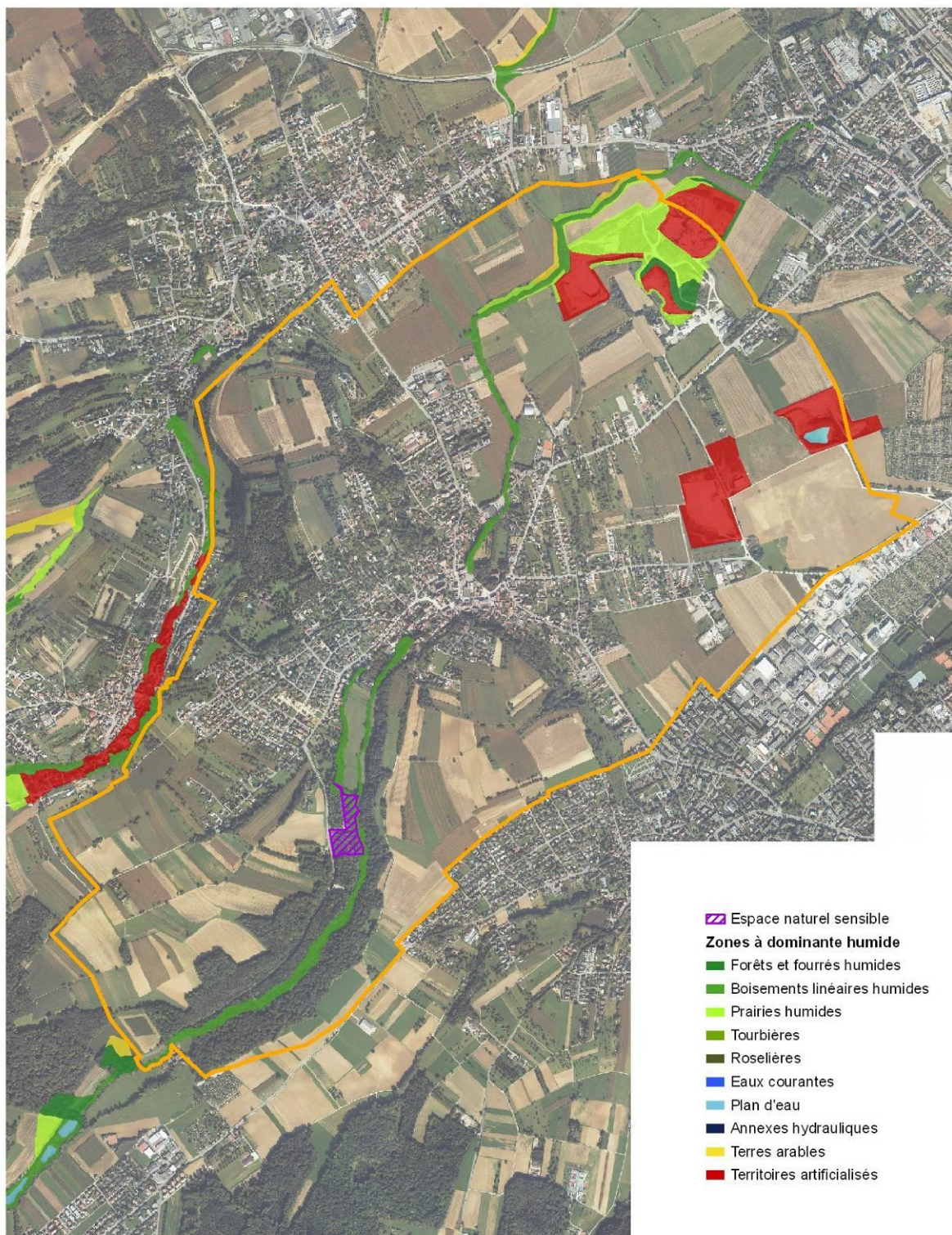
La création de corridors écologiques non discontinus permettra d'assurer pour la faune et la flore les fonctions de repos, d'abri, de déplacement, de dispersion, de reproduction, et de nourrissage.

Bien entendu, ces corridors contribueront à enrichir le cadre de vie.

A Hégenheim, le réseau de liaisons écologiques peut comprendre des haies, bosquets, ruisseaux et leur luxuriante ripisylve, des alignements d'arbres, ...

Zones à dominante humide et espace naturel sensible

Commune de Hégenheim



Sources : CG68 2009, BD ZDH 2008 CIGAL, BD ORTHO 2007 IGN FRANCE - partenariat CIGAL
Elaboration: ADAUHR/NB - 12/2011
Réalisation graphique : ADAUHR/GH - 12/2011

0 250 500 Mètres

5.2 Les zones humides et sensibles

Par ailleurs, selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La Région Alsace a élaboré une Base de Données des Zones à Dominante Humide, qui a pour objectif de réaliser un relevé le plus exhaustif possible de ces zones, mais ne constitue en aucun cas une donnée réglementaire.

Des investigations complémentaires et précises peuvent être nécessaires à l'identification des zones humides.

Cet inventaire d'alerte peut servir notamment comme aide à la définition des enjeux liés à la préservation de zones humides dans le cadre de la réalisation d'un PLU.

A Hégenheim, des milieux se trouvant sur les sites d'exploitation des gravières ont évidemment été repérés ; ils comprennent d'ailleurs une partie de la zone inondable du Lertzbach.

La ripisylve de ce dernier est également distinguée, sur toute la traversée du ban.

Enfin, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont un élément majeur de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable du Département, ayant pour objectifs la préservation et la valorisation des sites les plus sensibles.

On recense un espace naturel sensible sur le territoire d'Hegenheim, dans la forêt du vallon du Lertzbach.

5.3 Les entités paysagères

Le paysage induit par le contexte hydrographique, pédologique et humain, est constitué en fait, à Hégenheim, de plusieurs unités paysagères distinctes.

Le talus sundgauvien et le vallon du Lertzbach délimitent un promontoire au sud du ban, dit du «Kaibacker».

Il s'agit d'un espace cultivé parsemé d'arbres isolés, et ceint, en contrebas, par des parties urbaines d'Hégenheim et d'Allschwil en Suisse, et des boisements résiduels, dont la forêt du Muehlenrain.

Le promontoire du «Hengelberg» se trouve au nord-ouest du ban, au-dessus du vallon de Buschwiller et de la forêt à Hégenheim. Il constitue également un espace cultivé, dans un écrin boisé.



A l'ouest, le plateau sundgauvien exploité, qui surplombe les vallons du Lertzbach et du Munchendorf bach, est moins arboré ; le paysage y est plus ouvert.

Le vallon du Lertzbach représente quant à lui une entité visuelle encaissée et relativement boisée, peu susceptible d'être perturbée.



La localisation et la visibilité des coteaux, collines et plateaux, leur confèrent une très grande sensibilité paysagère.

En particulier, les extensions urbaines à l'ouest et au nord peuvent à terme brouiller la lisibilité, la cohérence et l'harmonie du paysage.

Soumise depuis longtemps à une forte pression foncière, l'agglomération a largement débordé sur les coteaux et les collines.

Les points hauts sont de plus très attractifs, constituant des belvédères ouverts sur la plaine, d'autres villages en fond de vallons, la Forêt Noire, le Jura rhénan, ...



Le noyau ancien du village est par contre bien identifiable, autour d'un centre rassemblant les principaux services et commerces de proximité.

Le village originel se déploie au débouché de la vallée du Lertzbach, au carrefour des routes départementales 12b, 12b III et 469.

Il se situe donc sur des terrains plats profitant de l'entaille (créée par le débouché du vallon) dans le talus sundgauvien.

Au nord de l'agglomération, la coupure verte entre Hégenheim et Hésingue constitue une autre entité paysagère à part.

Elle est encadrée par le talus boisé sudgauvien, la ripisylve du Lertzbach, les espaces naturels d'Hésingue.

Par contre, l'approche et l'entrée d'Hégenheim sont assez indistinctes, du fait notamment de la dispersion des équipements du collège et des constructions pavillonnaires.

L'est du ban est paysagèrement très disparate, délimité par la ripisylve du Lertzbach au nord, la limite communale à l'est, le front bâti d'Allschwil au sud et le talus sundgauvien à l'ouest.

Il regroupe des éléments hétérogènes : extensions urbaines, lotissements, vergers, gravières, bâtiments artisanaux, bâtiments d'activités et habitations en Suisse,



Dans l'ensemble, le territoire communal rassemble les caractéristiques d'un bocage à larges mailles.

5.4 Les objectifs du GERPLAN

La Communauté de Communes des Trois Frontières est pourvue d'un GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain).

Ce concept, initié et financé partiellement par le Conseil Général, est destiné notamment à préserver le cadre de vie et pérenniser les activités agricoles dans le département.

Un GERPLAN ne s'applique certes pas de fait à un PLU, mais il est le fruit d'une réflexion pour trouver une gestion satisfaisante des espaces agricoles.

De plus, c'est un document en cohérence avec les différents types de contrats d'aide dont bénéficient les agriculteurs.

Il est donc logique d'adapter les dispositions du PLU à celles prises dans le GERPLAN.

Le territoire d'Hégenheim accueille de nombreux exploitants agricoles suisses, ce qui rend plus difficiles les contractualisations des modes d'exploitation.

Par contre, le GERPLAN stipule que l'urbanisation diffuse de la plaine d'Hégenheim, par ailleurs trouée par les gravières, a créé les conditions d'une urbanisation plus complète de ce vaste espace.

L'un des enjeux de la planification pourrait être de lui donner une cohérence paysagère tout en préservant des espaces ouverts dédiés à l'élevage de loisirs (chevaux, ânes), à un parc et à la nature (plan d'eau des anciennes gravières).

	GERPLAN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FRONTIÈRES	
	LES ACTIONS : Commune de Hégenheim	
	1/ 12 500	Novembre 2006



3. Le patrimoine naturel		N ↑	
3.1	Ilôt de biodiversité		
3.1	Création d'un Espace Naturel Sensible		
3.3	Corridor biologique et noyaux de population		
3.5	Valorisation des ripisylves : Mesure agri-environnementale "protection et entretien des bords de rivières"		
4. La maîtrise de l'urbanisation résidentielle			
4.1	Limite naturelle des sites villageois à respecter		
5. Le paysage et le patrimoine			
5.1	Espace paysager stratégique à respecter		
5.2	Sauvegarde des vergers à hautes tiges		
5.4	Valorisation du patrimoine vernaculaire		
	Calvaire	Château	Chemin creux

6 Les pollutions atmosphériques et sonores

6.1 Les influences climatiques

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines dans la région des Trois Frontières ont été à l'origine d'un accroissement des risques, nuisances et pollutions

Ces dernières se traduisent notamment par la dégradation de la qualité de l'air.

L'incidence des émissions polluantes est d'autant plus perceptible que la ventilation est modérée.

La majorité des vents a une vitesse inférieure à 4m/s à la station d'Altkirch et de 2,5 m/s à Bâle-Mulhouse.

Les vents dominants à Hegenheim sont de secteur ouest-sud-ouest et à un degré moindre de nord-est ; ils soufflent donc du Sundgau vers la plaine ou du nord de la plaine vers le sud. Des vents du sud sont toutefois relativement fréquents, mais de vitesse faible.

Le secteur est dans l'ensemble insuffisamment ventilé pour envisager l'exploitation de l'énergie éolienne.

De plus, les étés sont chauds, le mois de juillet étant le plus chaud (19,1°C en moyenne), janvier le plus froid (0,8° C en moyenne).

Le climat subit une influence continentale assez nette, et les températures sont le paramètre de continentalité le plus évident, avec de forts écarts thermiques saisonniers.

La plage d'ensoleillement est assez favorable en été pour envisager le développement de l'énergie solaire, mais l'hiver est moins favorable du fait de la nébulosité.

En matière climatique, le contraste peut être marqué entre les versants nord et sud.

6.2 Les principaux polluants

On peut noter qu'un arrêté préfectoral de 2003 a classé l'ensemble du département en zone à risque d'exposition au plomb (dans les bâtiments).

En matière de risque, on peut aussi remarquer qu'une canalisation de transport de gaz traverse l'extrémité du ban communal à l'ouest.

Ce type d'installations s'accompagnent de «zones de dangers» dans lesquelles certaines constructions doivent être interdites.

Les principales sources de polluants atmosphériques dans la région d'Hégenheim se trouvent dans le trafic routier, l'activité aéroportuaire, le chauffage domestique, les activités économiques et notamment industrielles.

Les volumes rejetés, pour l'ensemble du canton de Huningue sont importants, en particulier en ce qui concerne le dioxyde de carbone et les composés organiques volatils.

Le dioxyde de carbone provient principalement de la combustion d'énergie fossile (charbon, essences, fiouls, gaz...) ou du bois.

Il est principalement émis par le secteur résidentiel/tertiaire, les transports routiers et le secteur industriel.

Le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre.

La famille des composés organiques volatils regroupe plusieurs milliers de composés (hydrocarbures, solvants, ...) aux caractéristiques très variables.

Ils ont un impact direct sur la santé (certains sont toxiques ou cancérigènes).

Il s'agit de gaz et de vapeurs contenant du carbone, comme les vapeurs d'essence et des solvants.

Ils interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère et participent donc au réchauffement de la planète.

Ils entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants (peintures, encres, colles, détachants, cosmétiques, solvants, ...) pour des usages ménagers, professionnels ou industriels.

Ils sont émis lors de la combustion notamment dans les gaz d'échappement, ou par évaporation lors de leur fabrication, de leur stockage ou de leur utilisation.

6.3 La circulation automobile

La position d'Hégenheim au carrefour des RD 12b et 469 induit un trafic routier relativement important, même au centre du village, passage obligatoire pour de nombreux véhicules de transit.

Ces axes est-ouest et nord-sud sont empruntés notamment par les habitants du Sundgau travaillant en Suisse ou dans le secteur des Trois Frontières.

Cette circulation engendre, outre des pollutions atmosphériques, des nuisances sonores et des dangers.

La taille des zones d'extension du PLU devra être définie en tenant compte du fait que toute croissance de population par apports migratoires impliquerait encore un accroissement du nombre de véhicules dans le village, des flux et déplacements domicile-travail, des nuisances et pollutions associées.

La RD 12 bis (dans sa portion de Bartenheim à Hégenheim et au centre d'Hégenheim) et la RD 469 (d'Hégenheim à Bâle) sont considérées comme des routes à grande circulation, et concernées à ce titre par l'application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme.

Celui-ci stipule qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation.

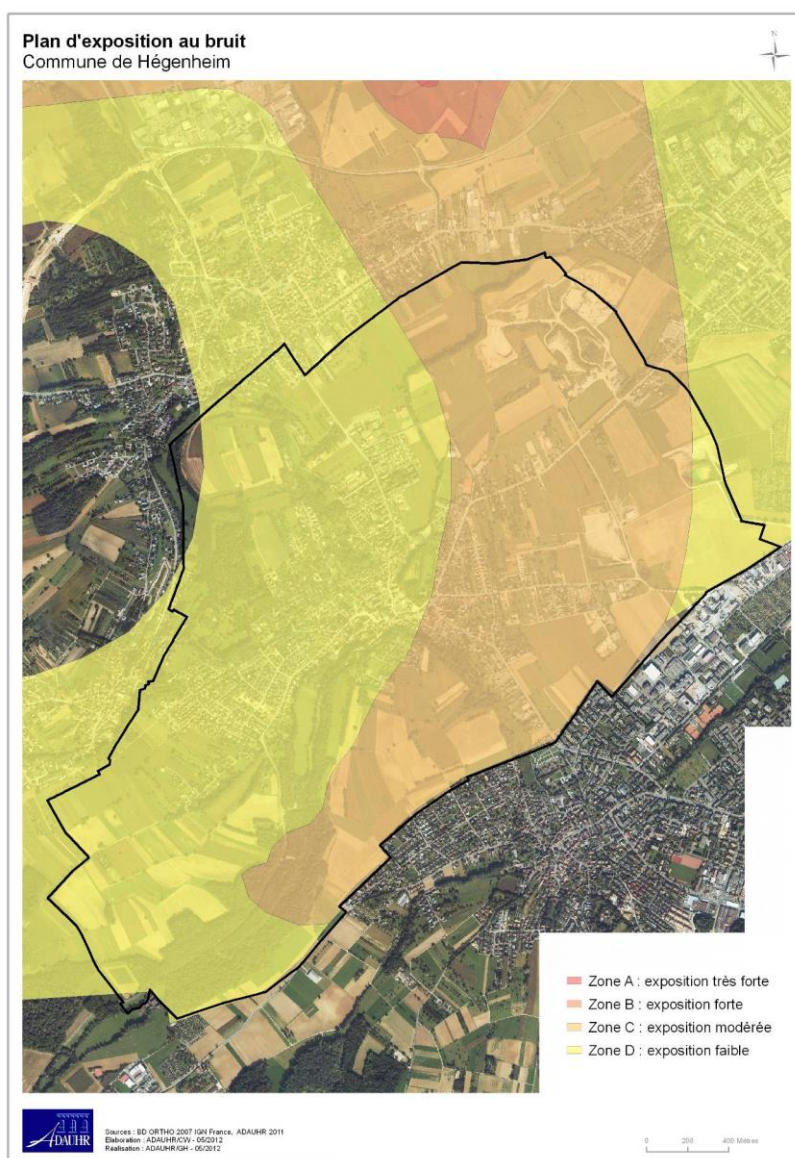
Par ailleurs, les routes sont aussi à l'origine de nuisances sonores qui impliquent que les constructions à ses abords soient soumises à des normes particulières.

L'urbanisation aux abords des RD 12 bis et RD 469 est donc soumise à des normes d'isolation acoustique, par arrêté préfectoral.

Plus exactement, cela concerne les constructions actuelles (en cas de travaux) ou futures à usage d'habitation situées dans une bande :

- de 100 mètres de part et d'autre de la portion de la RD 12 bis qui se trouve entre Blotzheim et Hégenheim ;
- de 100 mètres de part et d'autre de la portion de la RD 469 qui se trouve entre la RD 266 et la frontière suisse.

Les façades des pièces principales et cuisines des bâtiments d'habitation nouveaux, ainsi que des surélévations de bâtiments d'habitation anciens, et des additions à de tels bâtiments, devront présenter un isolement minimal contre les bruits extérieurs.



6.4 La circulation aérienne

Par ailleurs, Hégenheim se situe sous la voie aérienne empruntée par les avions notamment lors de leur décollage de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, c'est-à-dire à un moment où les réacteurs sont en pleine puissance.

Le bruit occasionné dépend du type d'avion et du poids de leur chargement.

En 2010, l'aéroport a enregistré 58 954 mouvements totaux (-1,5% par rapport à 2007), dont 7 381 vols de nuit (+9,9% par rapport à 2007).

La moyenne est donc d'environ 162 mouvements par jour.

La partie est du ban est la plus touchée par ces nuisances, comme le montre le PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de l'aéroport.

Ce dernier définit 4 zones de restriction de l'urbanisation, et Hégenheim est l'une des communes concernées.

L'est du ban (à l'est du château approximativement) est couvert par la zone C du PEB, tandis que l'ouest du territoire communal se trouve en zone D.

En zone C (secteur de plaine), la construction de maisons individuelles non groupées est autorisée sous réserve que l'accroissement de la capacité d'accueil soit faible. Les immeubles collectifs et les lotissements y sont interdits.

Dans la zone D (secteurs des collines et coteaux), toutes les constructions sont autorisées sous réserve d'isolation phonique et d'information des occupants.

Un plan de gêne sonore a également été établi, délimitant un périmètre dans lequel les riverains peuvent être aidés financièrement pour les travaux d'insonorisation.

Par ailleurs, la commune s'est dotée d'un appareil de mesure du bruit des avions.

La station de mesure du bruit est installée à l'atelier municipal, chemin des Prés, en plein cône de survols des avions aussi bien au décollage qu'à l'atterrissage.

Le bruit est enregistré en permanence, les données consultables sur internet, et elles constituent une base objective et concrète de discussions entre l'aéroport, l'administration et les élus.

6.5 Autres contraintes et risques et documents à prendre en compte

Les servitudes d'utilité publique

Les servitudes d'utilité publique constituent des limitations administratives au droit de propriété. Hégenheim est concernée par un certain nombre de servitudes (périmètres de protections des captages d'eau potable, forêt soumise au régime forestier, ligne électrique etc..). Ces servitudes figurent en annexe du PLU sous forme cartographique.

Le périmètre de protection des monuments historique sera modifié de manière à mieux correspondre à la réalité du terrain. Ce nouveau périmètre, qui sera soumis à enquête publique en même temps que le PLU, a été élaboré avec les services compétents de l'Etat (ABF).

Les cavités souterraines

Le BRGM a repéré la présence de plusieurs cavités souterraines sur le ban communal. Ces cavités sont prises en compte dans le document I.d Rapport de Présentation – Incidences des options du PLU sur l'environnement.

Localisation des cavités souterraines

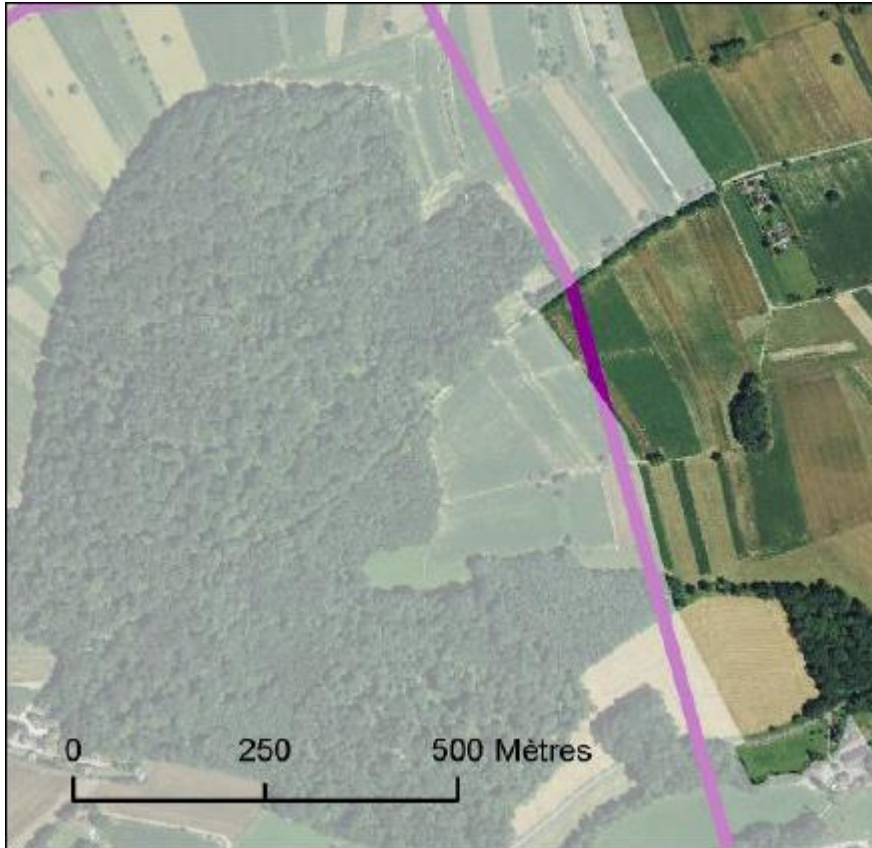


Source : BRGM

Risque présenté par les canalisations de transport de matière dangereuses

Une canalisation de transport de matière dangereuse traverse l'extrémité Ouest du ban.

Transport de matières dangereuses par canalisation



Le SCoT et le PLH

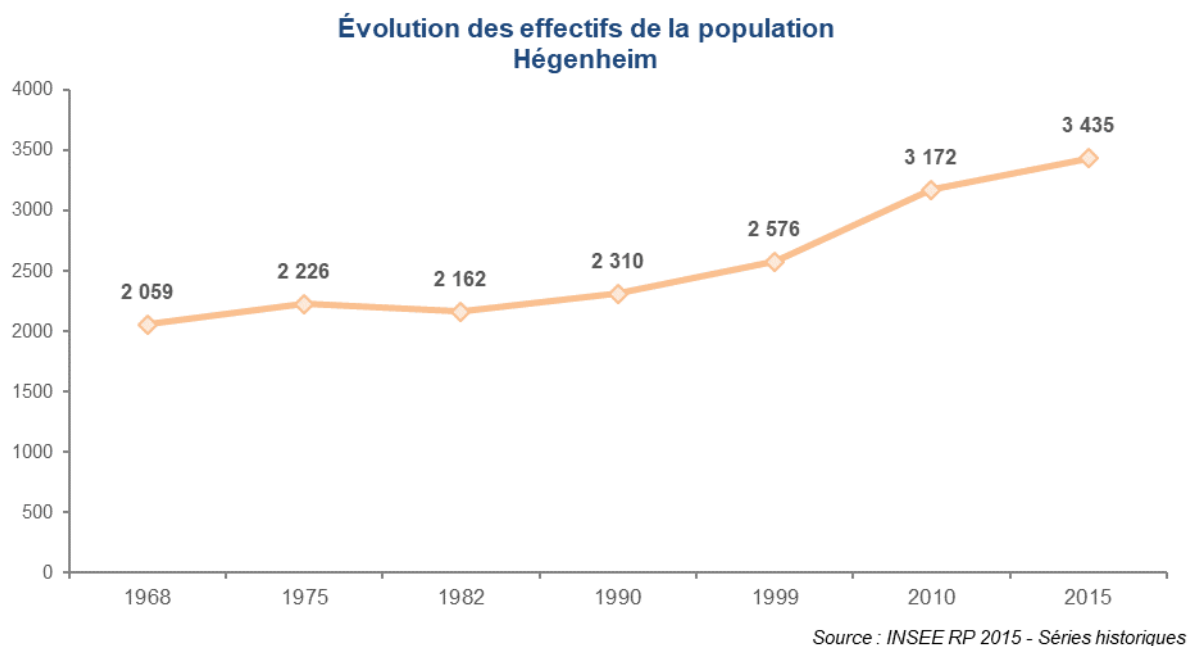
Le SCoT, comme le PLH sont en cours de révision sur l'ensemble du périmètre de Saint-Louis Agglomération. Le présente PLU s'inscrit en compatibilité avec les documents en vigueur, et avec les premiers travaux des documents en cours de révision.

2^{ème} partie :

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

1 La population

1.1 Evolution démographique



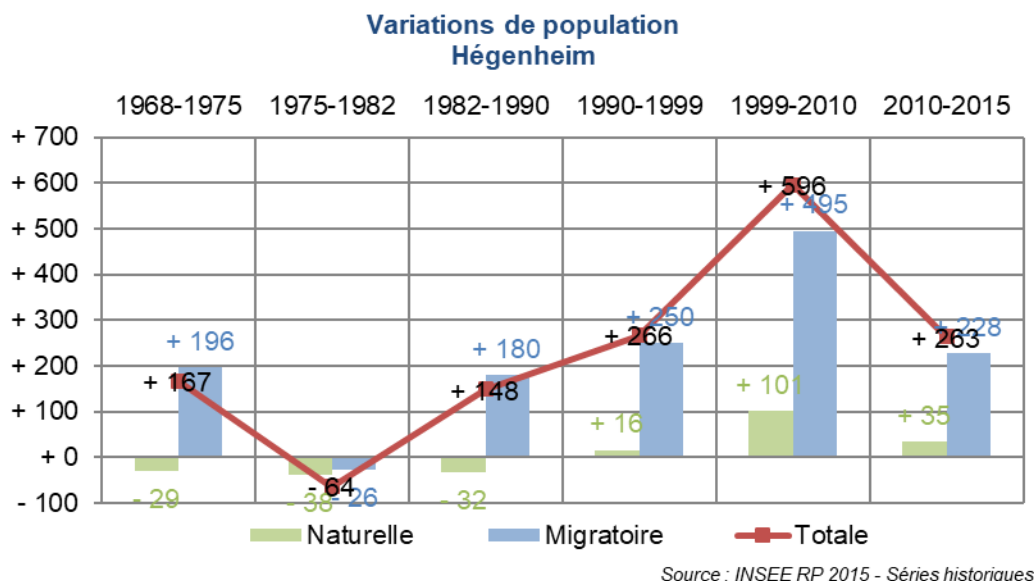
Au dernier recensement de la population de l'INSEE en 2015, Hégenheim comptait 3 435 habitants. Sur la période 1968-2015, soit en l'espace de 47 ans, la population a gagné 1 376 habitants, affichant une croissance forte.

Le profil de croissance de la population est marqué par deux phases distinctes : la première s'échelonne de 1968 à 1982 et se caractérise par un léger fléchissement des effectifs observés entre 1975 et 1982 avec un recul de 3%.

La seconde s'étale sur les périodes 1982-2015 et présente une croissance importante.

Ce dynamisme démographique s'explique en grande partie par la proximité de l'agglomération bâloise et l'effet d'entraînement qu'elle produit sur la commune de Hégenheim en matière d'urbanisation.

1.2 Composantes de l'évolution démographique



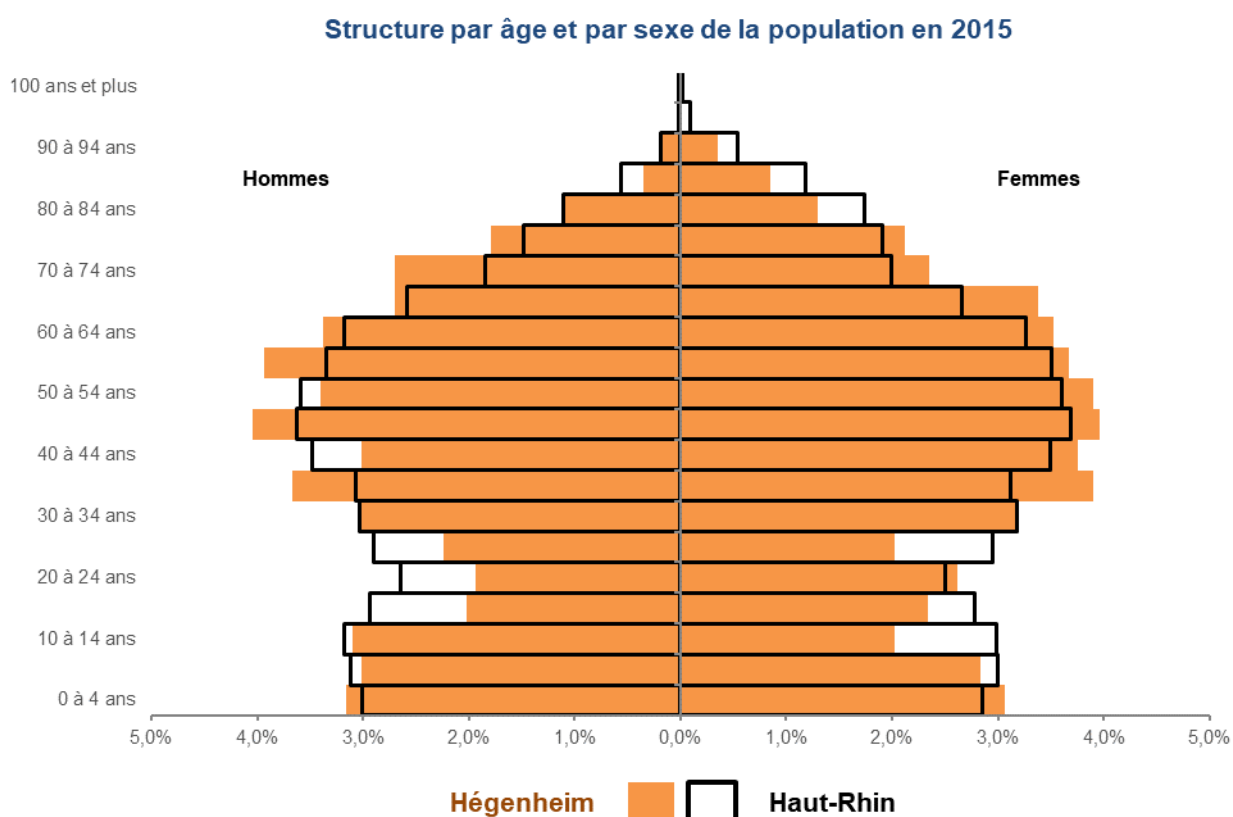
A l'instar d'autres communes de la région des Trois Frontières, on note que le facteur d'évolution démographique prépondérant de la commune est le solde migratoire (bilan des arrivées de nouveaux habitants par rapport aux départs) : l'augmentation de la population enregistrée depuis 1968 est ainsi largement imputable au solde migratoire.

Ce solde affiche une certaine irrégularité sur la période avec un pic significatif : comme relevé précédemment, il se situe entre 1999 et 2010 avec une augmentation de 495 habitants. Ce chiffre répercute les effets d'une vague d'urbanisation sans précédent dans la commune caractérisée par un apport massif de population.

On retrouve également le « creux » enregistré entre 1975 et 1982, résultat d'un cumul de soldes négatifs.

Le solde naturel n'affiche de valeurs positives que sur la période 1990-2015, ce qui indique un certain regain de croissance au niveau de la natalité.

1.3 Structure par âge



Source : INSEE RP 2015 - Exploitation principale

La commune se caractérise par une répartition des classes d'âges relativement inégale par rapport à la moyenne départementale.

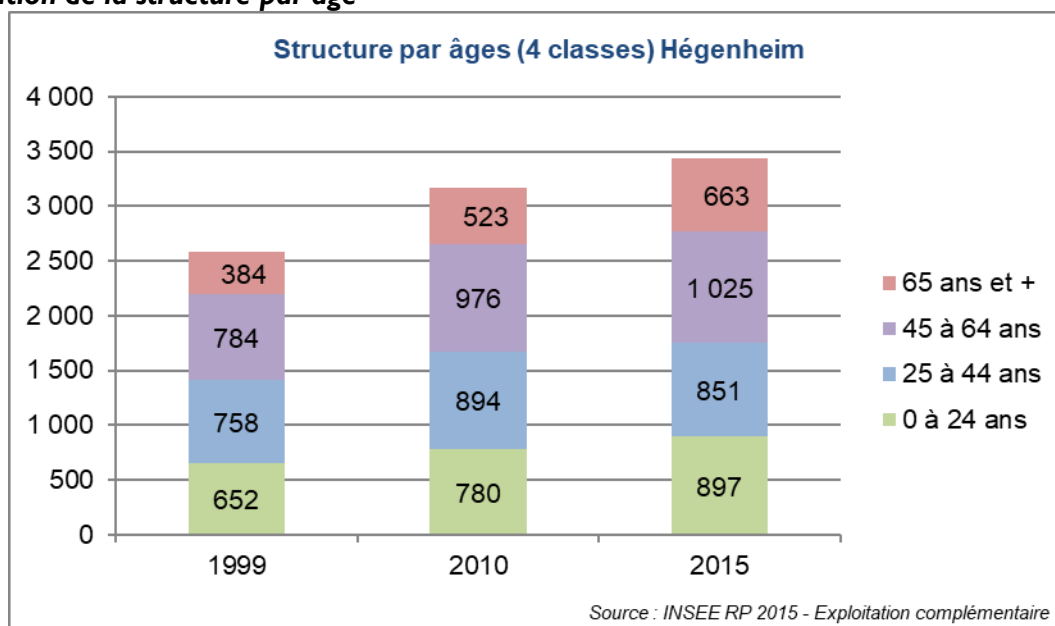
Ainsi, la pyramide des âges de la population lors du recensement de 2011 met en évidence une surreprésentation sensible de la classe d'âge des actifs les plus âgés (40 à 64 ans) ; cette forte représentativité de la classe d'âge active est une des caractéristiques de la région des Trois Frontières (attraction de l'important bassin d'emploi, bâlois notamment).

On remarque une sous-représentation particulièrement marquée, de la tranche 20-24 ans.

Le renouvellement des générations, s'il est recherché de maintenir une croissance démographique à l'avenir, ce sera plutôt le fait d'un facteur migratoire que du renouvellement endogène de la population.

Ce profil démographique est celui d'une commune où la tendance au vieillissement de la population est assez sensible et s'accroîtra avec le temps.

Evolution de la structure par âge



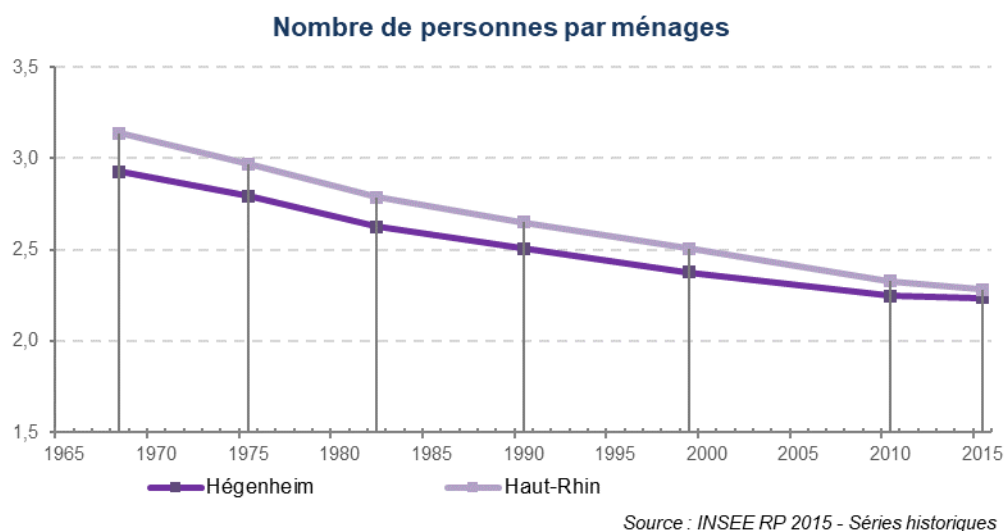
On constate très peu de changement à Hégenheim entre 1999 et 2015. Les extrêmes, autrement dit les plus jeunes populations (0 à 24 ans) ainsi que les séniors (65 ans et +) ne varient guère en proportion de même que l'effectif des populations en âge de travailler (25 à 64 ans).

Avec un taux de personnes âgées qui atteint le chiffre de 19 % et une classe dominante âgée de 45 à 64 ans qui atteint presque 30% du total en 2015, ces résultats viennent confirmer la tendance au vieillissement de la population communale.

2 Le logement

2.1 Evolution de la taille des ménages

Commune et département



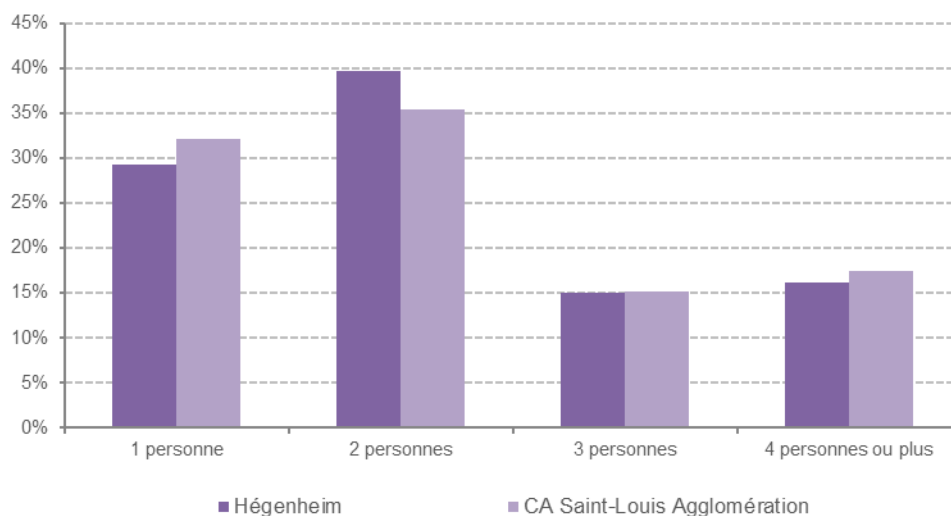
La définition du ménage adoptée correspond au concept de « ménage-logement ». On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne.

Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont « réintégrés » dans la population des ménages).

La tendance générale est à la baisse du nombre de personnes par ménage, et ce, à un niveau plus sensible pour la commune que pour le département. Car globalement, les deux courbes évoluent parallèlement, mais tandis que celle du département atteint le chiffre moyen de 2,3 personnes par ménages en 2015, Hégenheim n'en compte plus que 2,2.

Rappelons que l'évolution des ménages (nombre et type) conditionne les besoins en matière d'habitat.

Répartition des ménages selon leurs tailles



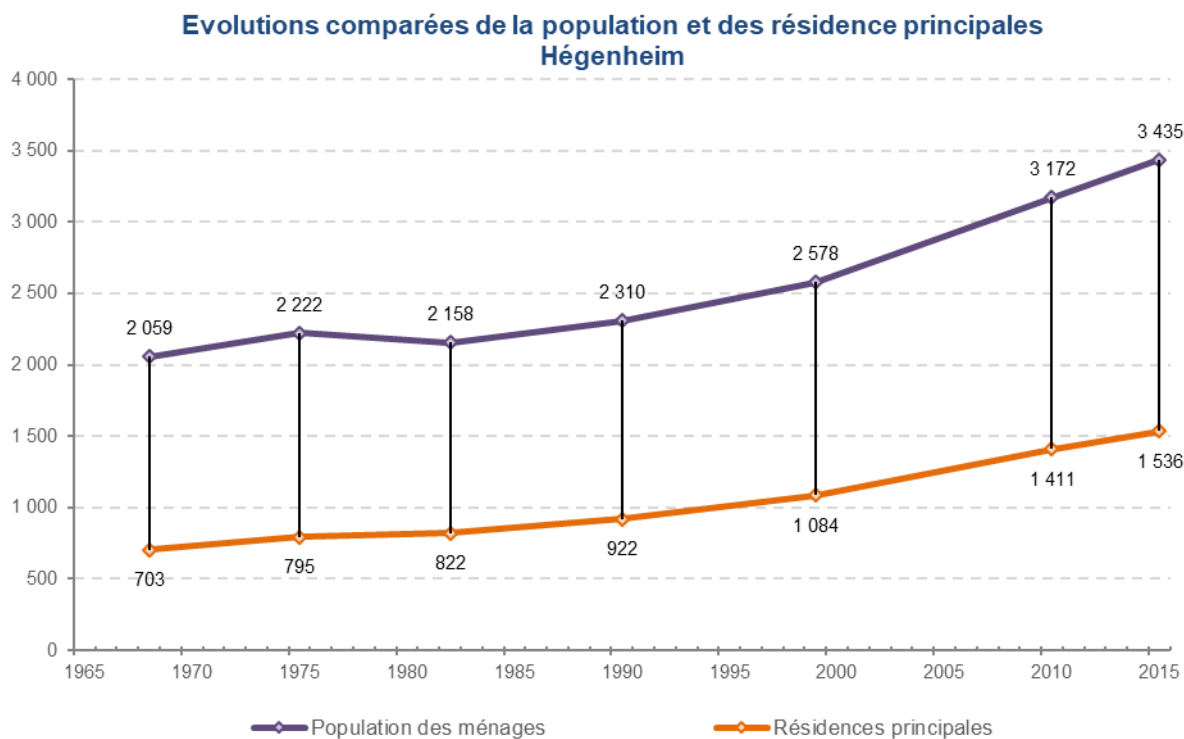
Source : INSEE RP 2015 - Exploitation complémentaire

Le graphique vient appuyer les observations précédentes sur la taille des ménages en soulignant la prédominance des familles de 2 personnes et moins à Hégenheim avec un taux de 69 %.

Comme pour le département, les ménages de taille plus importante (3 personnes et plus) sont donc largement minoritaires : 31 % pour la commune et 33 % pour Saint-Louis Agglomération.

C'est l'effet combiné de l'augmentation des familles monoparentales, de la réduction du nombre d'enfants et de l'allongement de la vie qui réduisent la taille des ménages.

2.2 Le parc de logements



Source : INSEE RP 2015 - Séries historiques

L'évolution comparée de la population et des résidences principales témoigne d'une tendance certaine au desserrement des ménages : en 1968, on comptait plus de 2,9 personnes par résidence principale contre seulement 2,2 en 2015. Le nombre d'habitants a donc augmenté moins rapidement que le nombre de résidences principales.

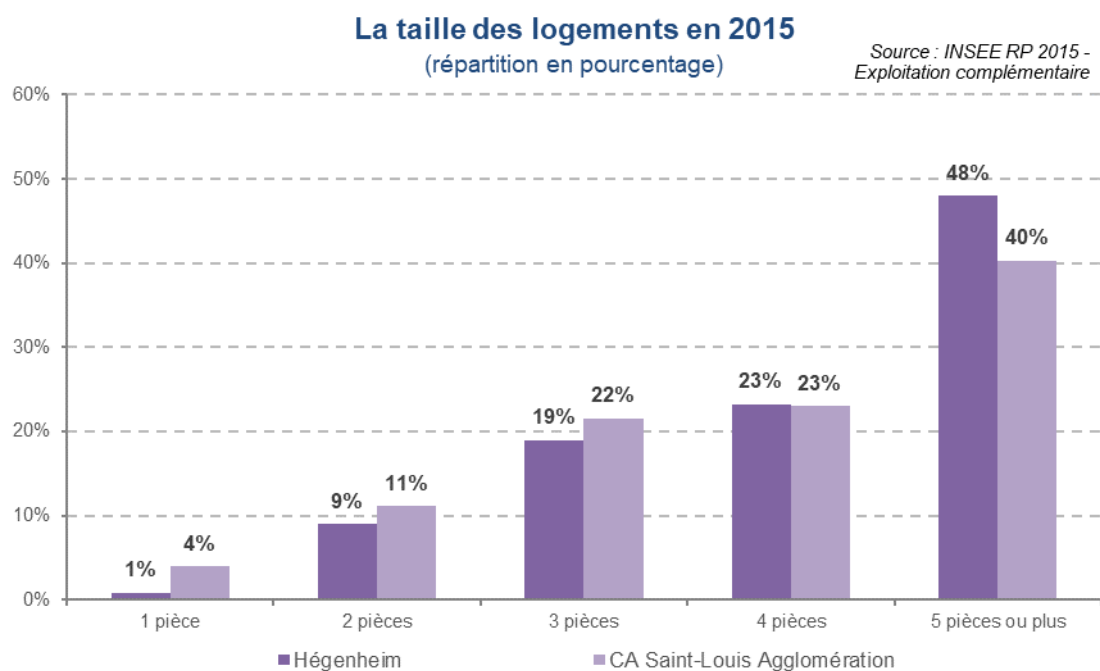
Une forte corrélation se retrouve entre le nombre de logements et l'évolution de la taille des ménages. Elle permet d'appréhender les disponibilités immobilières au regard de la composition des ménages.

	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
Hégenheim	1 701	1 536	90,3%	26	1,5%	139	8,2%
CA Saint-Louis Agglomération	37 825	34 216	90,5%	898	2,4%	2 711	7,2%
SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières	37 825	34 216	90,5%	898	2,4%	2 711	7,2%
Haut-Rhin	370 797	326 993	88,2%	10 387	2,8%	33 417	9,0%

Source : INSEE RP 2015 - Exploitation principale

En 2015, la composition du parc de logements de Hégenheim, qui compte 1701 unités, se répartit entre 90,3% de résidences principales, 1,5% de résidences secondaires et 8,2% de logements vacants.

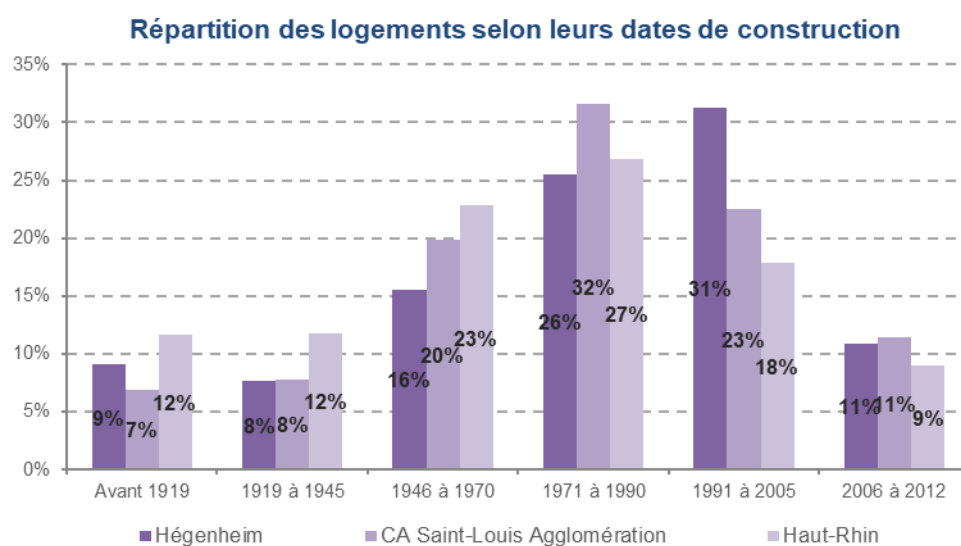
Nombre de pièces en fonction du type de logement



La tendance observée révèle une prédominance des logements spacieux : les 5 pièces ou plus sont très largement dominants pour les maisons avec un taux de 48% tandis que le type d'appartement le plus répandu comporte entre 3 et 4 pièces avec un taux de 42%.

Ce constat vient souligner le relatif confort du parc de logement communal.

Année de construction des logements



Source : INSEE RP 2015 - Exploitation complémentaire

Le parc immobilier de Hégenheim est globalement récent.

Seul un tiers des logements est antérieur à 1946. L'essentiel du parc est postérieur à 1946 avec un développement particulièrement marqué entre 1991 et 2005 : plus de 31 % du parc de logements de la commune construit en seulement 14 ans.

On peut ajouter que le nombre d'appartements construits s'est lui aussi intensifié durant cette période (+ 223 appartements entre 1990 et 2004 contre seulement + 106 entre 1949 et 1982).

L'essentiel du parc de logements de la commune témoigne donc d'un développement urbain récent.

Statut d'occupation des résidences principales en 2008

	Résidences principales	Habités par les propriétaires	En location sur le marché privé	En location sur le marché public	Habités gratuitement
Hégenheim	1 536	1 141 (74,3%)	310 (20,2%)	52 (3,4%)	33 (2,1%)
CA Saint-Louis Agglomération	34 216	21 810 (63,7%)	8 047 (23,5%)	3 768 (11,0%)	588 (1,7%)
Haut-Rhin	326 993	197 440 (60,4%)	79 260 (24,2%)	43 694 (13,4%)	6 582 (2,0%)

Source : INSEE RP 2015 - Exploitation principale

En 2015, 74,3% des résidences principales à Hégenheim sont occupés par des propriétaires, contre seulement 60,7% pour Saint-Louis Agglomération.

Le chiffre communal est par ailleurs nettement supérieur à celui du département qui affiche un résultat de 60,4%.

Le taux de logements sociaux est d'environ 3,45% en 2015.

Avec 3 435 habitants recensés en 2015 par l'INSEE, Hégenheim est sur le point de dépasser la valeur seuil de 3 500 habitants ; seuil qui déclenchera l'obligation d'atteindre 20% du parc résidentiels en logements locatifs sociaux.

Le Ministère de la Cohésion des Territoire dénombre 53 logements sociaux en 2016 :

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2016	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016
Chambre	0	0	0
T1	3	0	1
T2	19	11	7
T3	16	6	1
T4	15	3	0
T5	0	0	0
T6 et plus	0	0	0

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016
S.A. HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	53	0

Source : www.demande-logement-social.gouv.fr

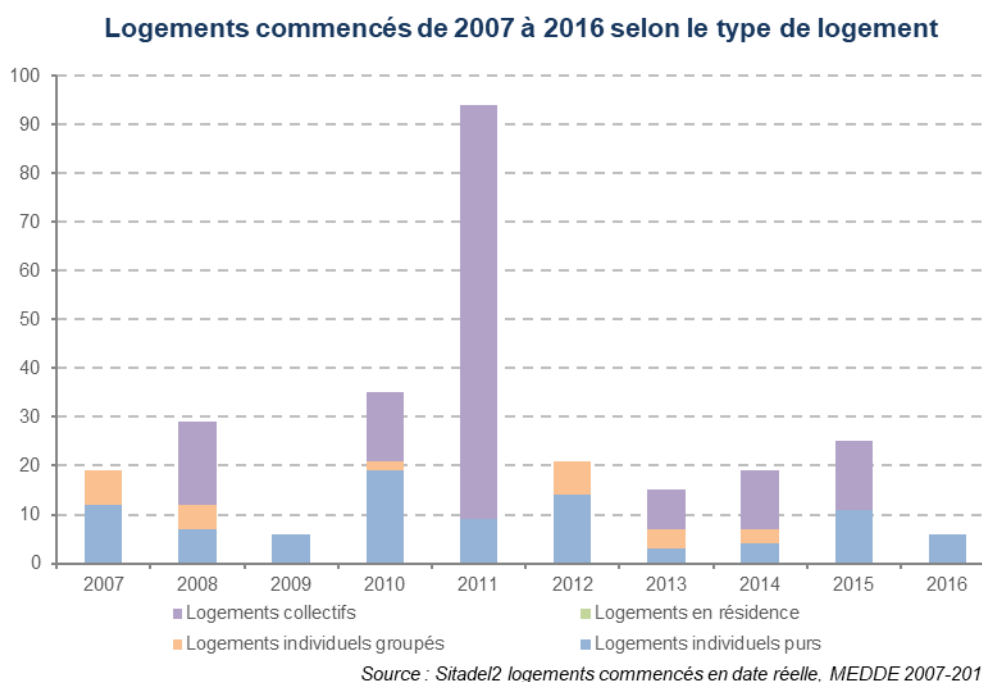
Données issues du répertoire du parc locatif social (article L411-10 du code de la construction et de l'habitation) et du système national d'enregistrement de la demande locative sociale (article L441-2-1 du même code).

Hégenheim compte 1 536 résidences principales en 2015 pour 3 435 habitants. Afin d'atteindre 20% de ce parc en logements locatifs sociaux, il faudrait produire 318 logements sociaux (en plus des 53 existants).

Nombre de logements locatifs sociaux en 2017 <i>(source : Ministère du Logement et de l'Habitat Durable)</i>	53
Taux de logements locatifs sociaux en 2017	3,45%
Nombre de résidences principales en 2015 <i>(source : INSEE)</i>	1 536

Nombre de logements locatifs sociaux à produire pour atteindre 20% du parc actuel de résid. principales	318
--	------------

Nombre de logements commencés entre 2007 et 2016



Sur la période 2007-2016, le nombre de logements commencés a atteint 269 unités avec un rythme moyen de près de 30 logements neufs par an : 34 % des logements se caractérisent par de l'individuel pur, 10 % par de l'individuel groupé et 56 % concernent du collectif.

Un pic de constructions est nettement visible en 2011 avec la construction de 85 logements collectifs notamment.

La présence importante de logements collectifs peut être mise en parallèle avec les fonctions urbaines de la ville et avec la taille réduite des ménages soulignée plus haut dans l'étude.

On observe ces dernières années une plus grande diversification dans la production de logements.

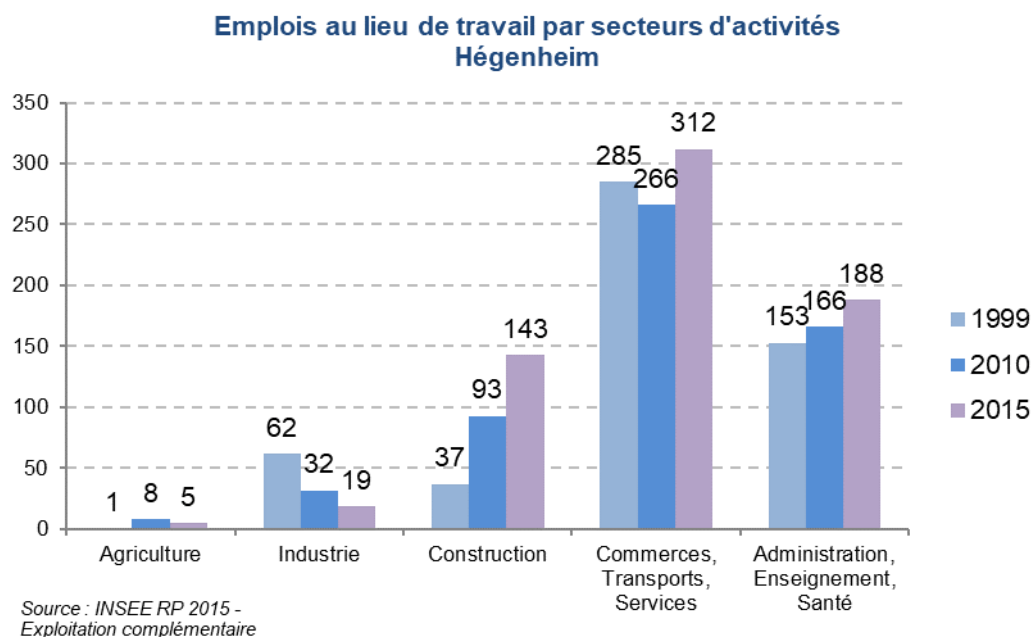
2.3 Le logement : enjeux locaux

Les enjeux locaux en termes de logement sont notamment les suivants :

- la mise en œuvre d'une politique foncière permettant de diminuer la pression sur le foncier et maintenir ou attirer une population de jeunes ménages ;
- la prise en compte du vieillissement de la population par des mesures d'accompagnement et une offre en logements adaptée aux besoins spécifiques de ces populations ;
- la proposition d'une offre en logements diversifiée ;
- l'application de la loi SRU concernant la nécessité pour les communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins de 20 % de logements sociaux
- la mise en place d'une politique locale de l'habitat concertée à l'échelle de ce secteur où les tensions sur les différents segments du marché de l'habitat sont très fortes.

3 Les activités et l'emploi

3.1 Emplois



Près de 667 emplois sont recensés par l'INSEE à Hégenheim en 2015. Se sont les commerces, transports et services qui constituent le premier secteur d'activités, devant l'administration, l'enseignement et la santé.

Hégenheim	1999	2010	2015
Agriculture	1	8	5
Industrie	62	32	19
Construction	37	93	143
Commerces, Transports, Services	285	266	312
Administration, Enseignement, Santé	153	166	188

Source : INSEE RP 2015 - Exploitation complémentaire

La commune comprend une zone d'activités occupée en partie. A terme, le schéma directeur approuvé et le Scot arrêté le 29 juin 2012 prévoit le développement d'une zone d'activité d'importance métropolitaine à Hégenheim, à proximité du site d'activités d'Allschwil.

L'activité graviérable est également fortement présente sur la commune (Est du ban communal). Les carrières en activités sont :

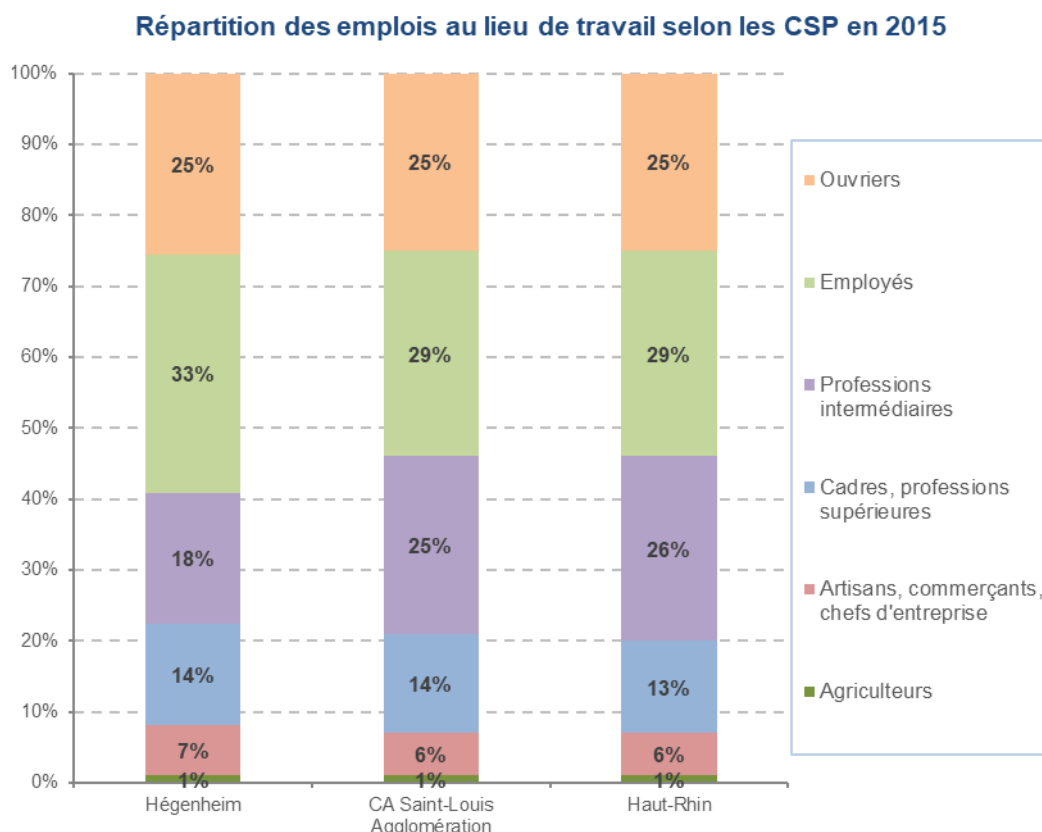
- Carrière Hupfer France autorisée par AP des 19/04/1993, 02/08/1995 et 11/08/1995 pour une superficie de 3,7 ha.
- Carrière Kibag Kies Basel autorisée par AP des 24/05/1988, 11/08/1995 et 11/08/1995 pour une superficie de 54,5 ha (sur les bans communaux de Hégenheim et Saint-Louis).

- Carrière EST Granulats autorisée par AP du 25/01/1994, 11/08/1995 et 27/11/2001 sur une surface globale de 16 ha (sur les bans communaux de Hégenheim et Saint-Louis).

Ne sont plus exploitées : les ancienne carrières Rohkies à Hégenheim.

3.2 Population active résidente

Répartition socioprofessionnelle de la population active



Source : INSEE RP 2015 - Exploitation complémentaire

En 2015, les employés (33%) et les ouvriers (25%) prédominent puisque ces deux catégories socioprofessionnelles regroupent plus de la moitié des actifs.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 18% des actifs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise comptabilisent 7% tandis que l'activité agricole affiche un chiffre de 1%.

La tendance observée entre 1999 et 2008 témoigne d'une progression forte de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures qui passe de 12 % des actifs en 1999 à 21 % en 2008, gagnant ainsi 9 points.

On peut observer un phénomène similaire, mais dans une moindre mesure cependant, pour la catégorie des professions intermédiaires (+ 4 points sur la période). A l'inverse, la part des ouvriers chute de manière spectaculaire avec un recul de 13 points.

On assiste ici à une évolution du paysage socioprofessionnel de la commune sur une période relativement courte. L'évolution du profil sociologique de la population active s'observe sur l'ensemble de la région des Trois Frontières.

Chiffres du chômage dans la commune

Hégenheim	1999	2010	2015
Nombre de chômeurs	57	96	132
Taux de chômage (au sens du RP)	4,5%	6,1%	7,7%
Taux de chômage des hommes	3,8%	5,1%	6,5%
Taux de chômage des femmes	5,5%	7,2%	9,0%
Part des femmes parmi les chômeurs	50,9%	54,2%	55,3%

Source : INSEE RP 2015 - Exploitation principale

La progression du nombre de chômeurs entre 1999 et 2015 est sensible (+ 3,2 points) avec un taux de chômage de 7,7% à l'arrivée. Ce taux apparaît cependant très inférieur à celui du département qui double presque ce chiffre (14,3%). La population la plus touchée dans la commune est celle des femmes avec un résultat de 9,0% en 2015.

Lieux de travail des actifs de la commune

Lieux de travail des actifs	Hégenheim		
	1999	2010	2015
dans la commune de résidence	130	136	164
situé dans le département de résidence	385	412	454
situé dans un autre département de la région de résidence	3	-	5
situé dans une autre région en France métropolitaine	7	13	13
situé à l'étranger	692	933	960

Source : INSEE, RP 2015 - Exploitation principale

Ainsi, en 2015, près de 60% des actifs de la commune travaillent à l'étranger (Suisse et Allemagne). Le phénomène de croissance de la mobilité des travailleurs est particulièrement sensible ici, comme en témoigne la part croissante des travailleurs se rendant en Suisse pour leur activité professionnelle. Néanmoins, on également une hausse du nombre d'actifs travaillant dans la commune même entre 1999 et 2015.

3.3 Principaux services et activités économiques

Services, commerces et entreprises recensés dans la commune en 2017

Banque, Caisse d'Epargne	2
Bureau de poste	1
Réparation automobile et de matériel agricole	6
Ecole de conduite	1
Maçon	1
Plâtrier peintre	2
Menuisier, charpentier, serrurier	4
Plombier, couvreur, chauffagiste	2
Électricien	3
Entreprise générale du bâtiment	1
Coiffure	3
Restaurant	8
Agence immobilière	2
Blanchisserie-Teinturerie	1
Soins de beauté	3
Supermarché	2
Boulangerie	2
Boucherie charcuterie	2
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	1
École élémentaire	1
Collège	1
Médecin omnipraticien	1
Chirurgien dentiste	5
Sage-femme	1
Infirmier	5
Masseur kinésithérapeute	2
Psychologue	1
Pharmacie	1
Tennis	1
Centre équestre	1
Parcours sportif/santé	1
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	2
Salles spécialisées	2
Terrains de grands jeux	1
Salles de remise en forme	1
Salles multisports (gymnase)	1

Source : INSEE, BPE 2017

En 2017, Hégenheim accueille **75** entreprises, commerces et services sur son territoire. Le panel de **commerces et services** est bien développé pour une commune de près de 3500.

Le niveau des **équipements sportifs et de loisirs** est lui aussi conséquent.

L'éducation est assurée grâce à la présence d'une école maternelle, d'une école élémentaire ainsi que d'un collège.

Concernant **les équipements de santé**, la présence d'une pharmacie, d'infirmiers et de médecins spécialistes assure une certaine autonomie à la commune dans le domaine médical.

Au niveau des **équipements publics**, la commune comprend la mairie et accueille un bureau de poste.

3.4 Le secteur agricole

	Exploitations			Superficie (ha)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	20	16	11	518	327	373
Terres labourables	12	10	7	246	267	332
dont céréales	12	9	7	179	201	281
Superficie fourragère principale	14	11	7	321	76	42
dont superficie toujours en herbe	14	11	7	266	55	37
<i>Blé tendre</i>	11	7	5	96	54	52
<i>Maïs-grain et maïs semence</i>	5	9	6	25	114	220
<i>Betterave industrielle</i>	0	c	c	0	c	c
<i>Oléagineux</i>	c	4	c	c	36	c
<i>Maïs fourrage et ensilage</i>	6	3	0	47	14	0
<i>Vignes d'appellation</i>	0	0	0	0	0	0

Source : recensements agricoles de 1979, 1988 et 2000

Le nombre d'exploitations agricoles est passé de 20 à 11 entre 1979 et 2000, soit une réduction de 82 % des effectifs. Dans le même temps, la surface agricole utile moyenne (SAU) a subi une baisse de 28 % de sa surface. Ces chiffres témoignent d'un repli de l'activité agricole.

En 2000, près de 85 % des terres labourables étaient consacrées à la culture céréalière, contre seulement 13 % pour les cultures fourragères.

La culture du maïs a gagné 195 ha entre 1979 et 2000 soit une croissance de 780 % tandis que la culture du blé a diminué de 45 % sur la période.

L'élevage est une activité traditionnellement implantée dans la commune, même si elle a tendance à perdre de son importance avec le temps. En 2000, on recense 4 exploitations pratiquant l'élevage de volailles, avec 67 bêtes. Hégenheim compte encore 38 équidés du fait notamment de la présence d'un centre équestre sur le ban communal et 24 lapines mères. Les chiffres de l'élevage bovin n'étant pas communiqués pour l'année 2000, on retiendra les résultats de 1988 qui font état de 4 exploitations accueillant 128 bêtes.

L'ensemble de ces données seront mis à jour avec le RGA 2011 qui sera disponible prochainement.

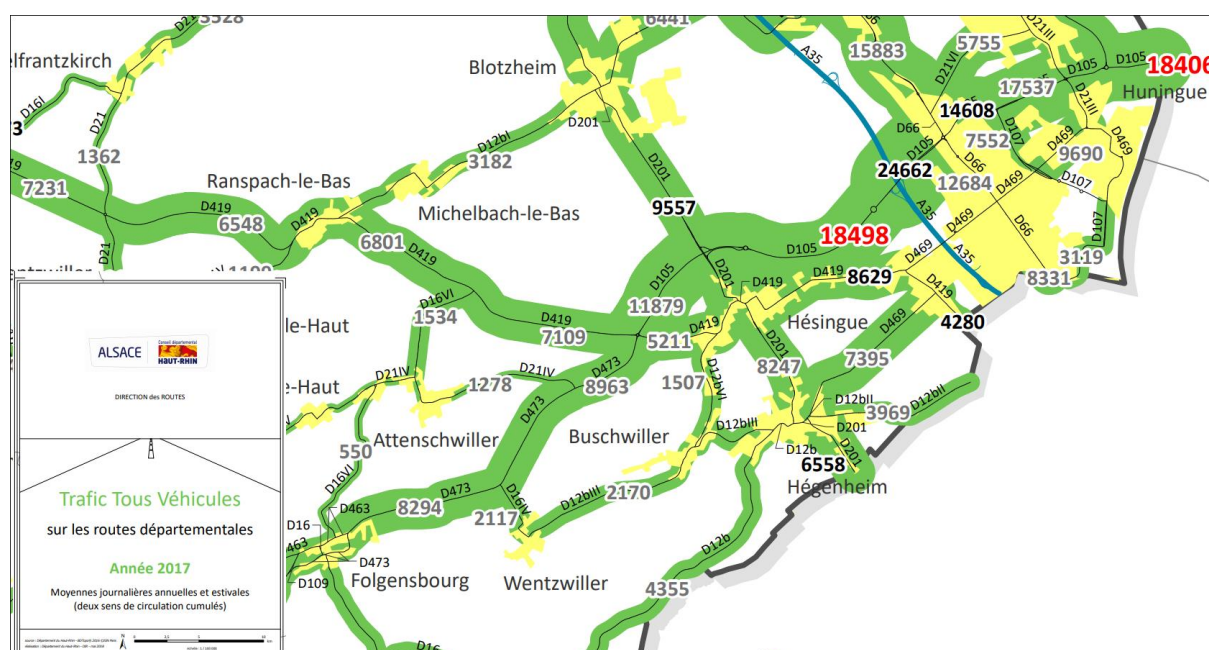
4 Les transports

4.1 Moyen de transport principal utilisé lors du déplacement domicile-travail

	Voitures, camions	Deux roues	Transport en commun	Marche à pied	Sans transport
RP 2015					
Hégenheim	79,9%	7,8%	6,7%	4,0%	1,5%
CA Saint-Louis Agglomération	77,9%	5,9%	8,9%	4,5%	2,8%
Haut-Rhin	79,3%	3,8%	7,6%	5,8%	3,5%

Le moyen de transport très largement privilégié dans la commune est la voiture avec près de 80% des déplacements concernés.

Le trafic routier



La commune, située à la croisée des RD 469, RD 469 et RD 12b connaît un niveau de trafic très important. Ces différents axes convergent vers le centre de la commune, générant un fort trafic de transit au cœur même de la commune (contexte transfrontalier). Ces flux de transit, cumulés au flux locaux (échelle communale) génèrent des nuisances et problèmes de sécurité.

4.2 Les lignes de bus

Réseau Distribus

Depuis 1994, le réseau Distribus est un service public placé sous l'autorité de la communauté de communes des Trois Frontières (aujourd'hui Saint-Louis Agglomération) et dont l'exploitation est confiée à la société Métro-Cars S.A. de Saint-Louis. Hégenheim est desservie par la ligne 2 qui relie la commune à celles de St-Louis/Village-Neuf à l'Est et Buschwiller à l'Ouest.



Routes principales et arrêts de bus Commune de Hégenheim



Sources : Cadastre DGI mis à disposition par la CC3F - MAJ 2011, BD TopoPays IGN France 2002, CC3F 2011
 Elaboration : ADAUHR/CW - 06/2012
 Réalisation : ADAUHR/IGH - 07/2012

0 200 400 Mètres

Ligne interurbaine organisée par la Région Grand Est

La commune de Hégenheim est également desservie par la ligne de bus régulière interurbaine St-Louis-Sierentz-Mulhouse (ligne 755).



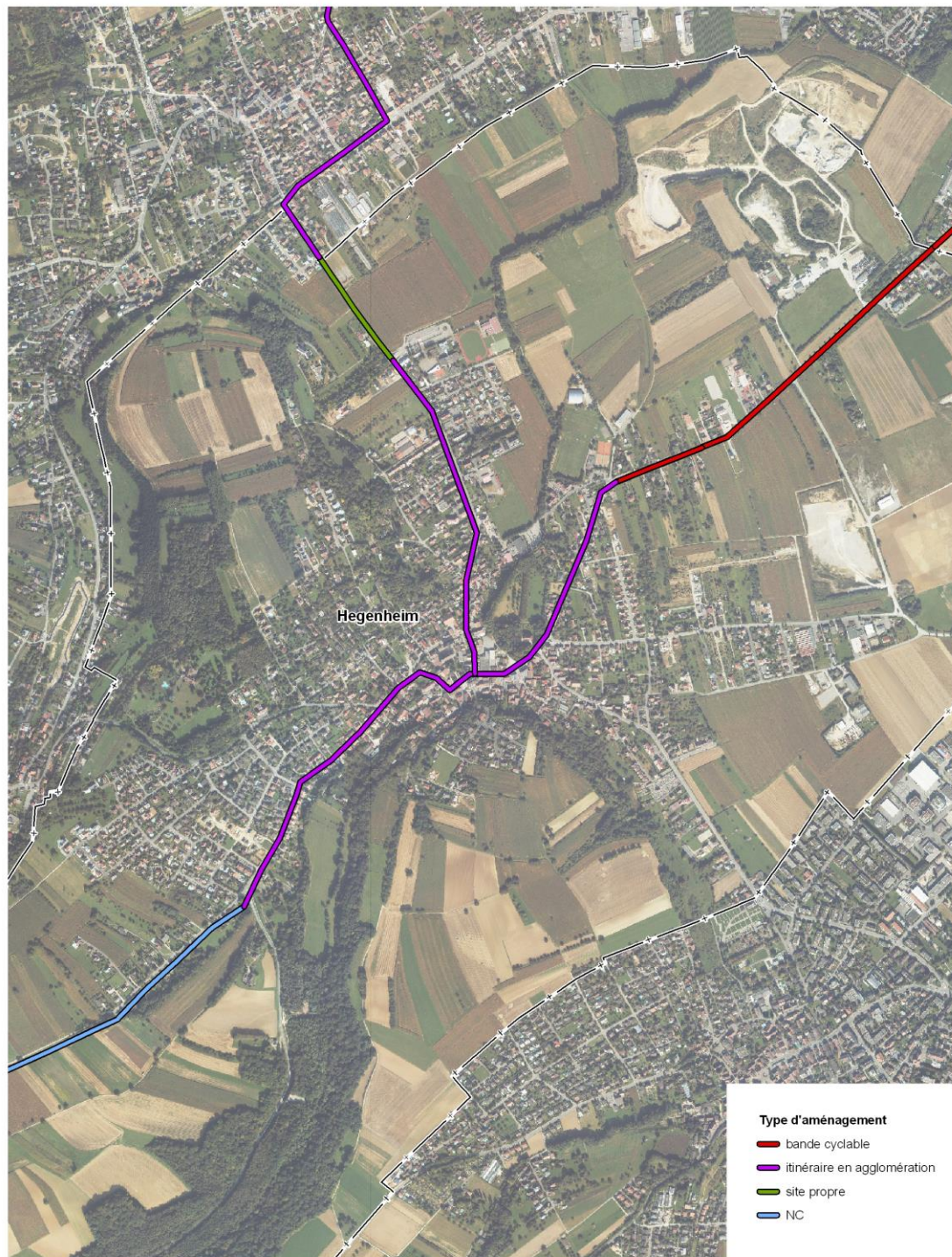
4.3 Les liaisons cyclables

Des pistes ou bandes cyclables, voire des itinéraires fléchés ont été mises en place le long des principaux axes de circulation) afin de sécuriser et de favoriser ce type de déplacements en recherchant un maillage à l'échelle intercommunale.

Le secteur du Collège est relié par une liaison cyclable en site propre.

Pistes cyclables

Commune de Hégenheim



- Type d'aménagement**
- bande cyclable
 - itinéraire en agglomération
 - site propre
 - NC



Sources : Cadastre DGI mis à disposition par la CC3F - MAJ 2011, CG68 2012
Elaboration : ADAUHR/CW - 06/2012
Realisation : ADAUHR/GH - 07/2012

0 200 400 Mètres

4.4 Inventaire des capacités de stationnement

Rue/équipement	Nb places	Nb places PMR	Nb places 2 roues	Arceaux vélos
Rue de Buschwiller	7			
Collège et COSEC	88	2		
Rue des Chênes	12			
Rue de Bourgfelden	40	1	5	6
Zone de sports	38	1		
Rue du Stade	12			
Salle des fêtes	79	2		
Rue des Fleurs	17			
Rue du Cimetière	13	1		
Rue de Hagenthal	34			
Rue du Ruisseau	30	1		
Rue de Hagenthal	16	1		
Rue du Sundgau	20			
Rue de Wentzwiller	4			
Rue des Coteaux	4			
Rue du Jura	6			
Rue des Sarments	6			
Neuerweg	14			
Rue Hallen	14			
Rue des Vignes	3			
Rue des Cerisiers	10			
Rue des Cigognes	4			
Rue des Celtes	8			
2AUe	10			
TOTAL	489	9	5	6

Ainsi, un total de 489 places de stationnements a été inventorié sur le ban communal.

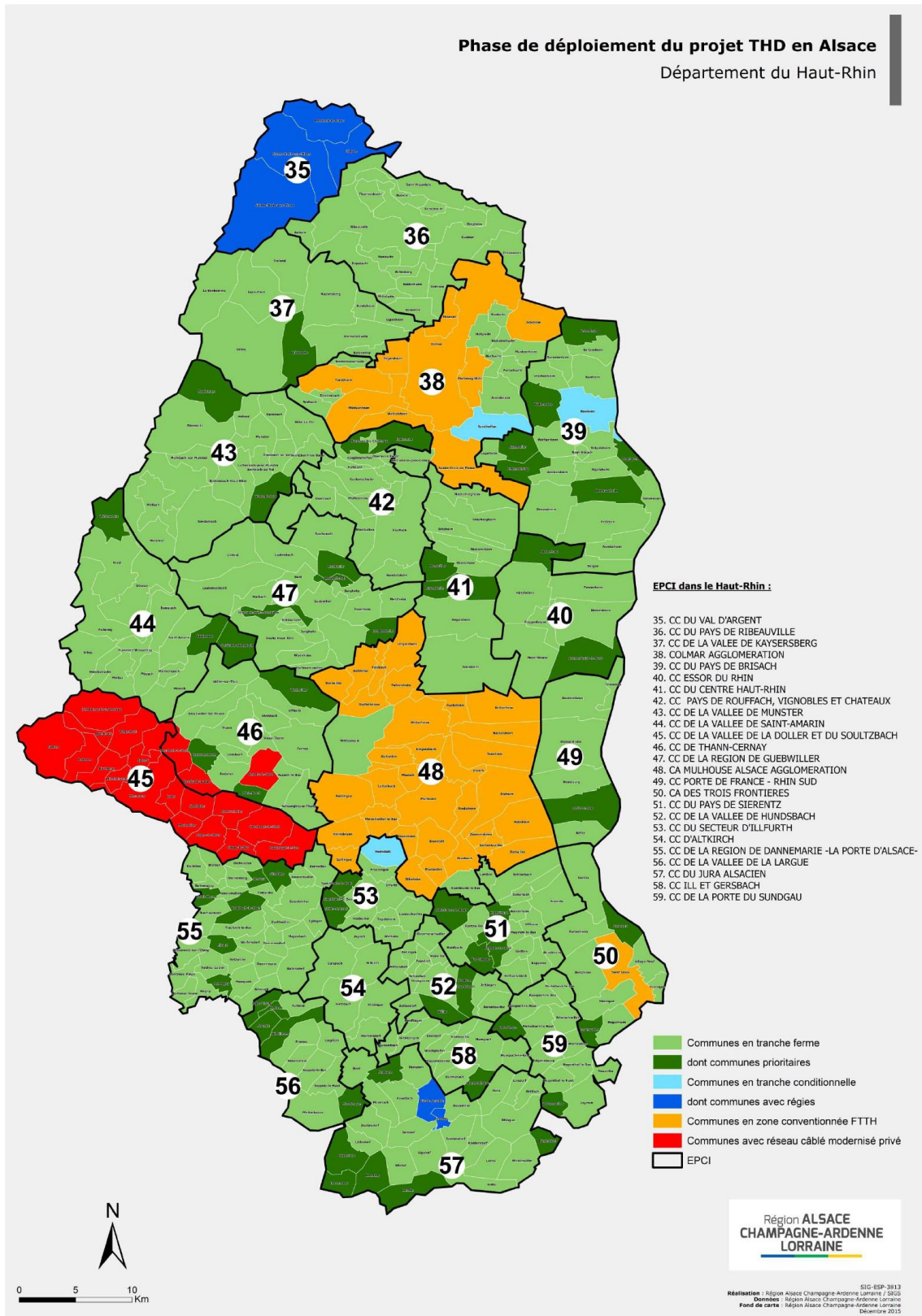
	Voitures, camions	Deux roues	Transport en commun	Marche à pied	Sans transport	Sans objet
RP 2015						
Hégenheim	79,9%	7,8%	6,7%	4,0%	1,5%	0,0%

Source : INSEE, RP 2015 - Exploitation complémentaire

Près de 80% des déplacements domicile-travail se font en voitures à Hégenheim. Ce chiffre couplé au constat de la hausse régulière du nombre de véhicules par ménages justifie la nécessité de créer des parkings supplémentaires.

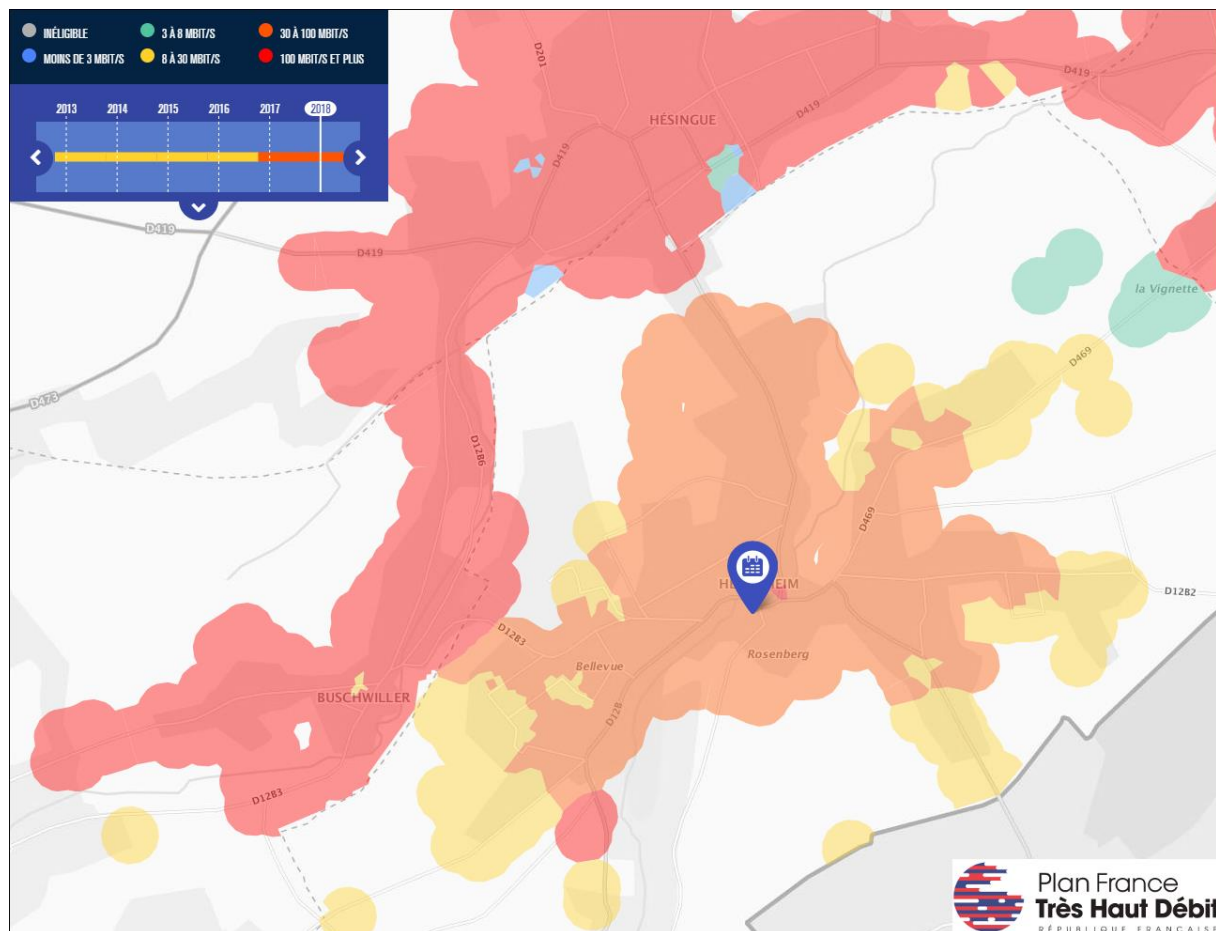
4.5 Le très haut débit numérique

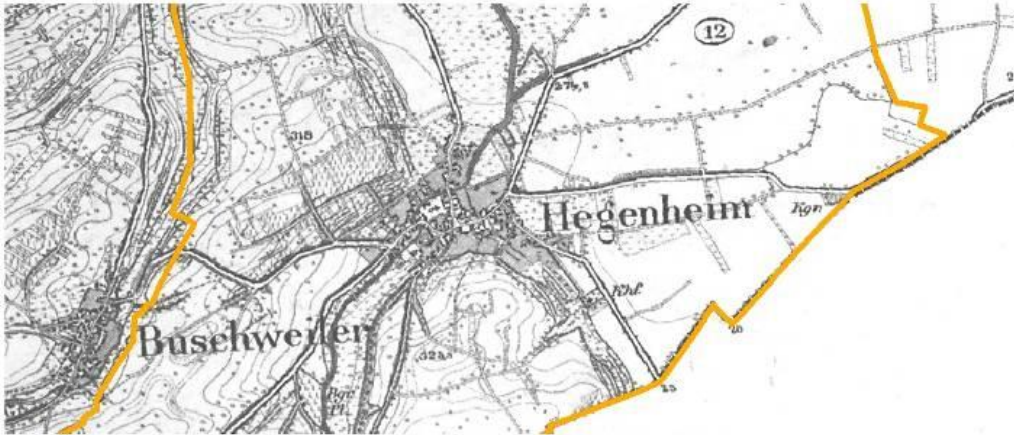
Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) fixe un objectif général d'accès au THD pour toutes les communes alsaciennes situées hors des périmètres d'investissement des opérateurs (à savoir sur le Haut-Rhin, les agglomérations de Colmar et Mulhouse ainsi que de la ville de Saint-Louis) par la création d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé THD Alsace.



D'après le site de Rosace-Fibre, le début des travaux de déploiement est prévu en mars 2020 pour Hégenheim.

En complément des données précédentes, la carte suivante indique les débits internet moyen actuel dans la commune :

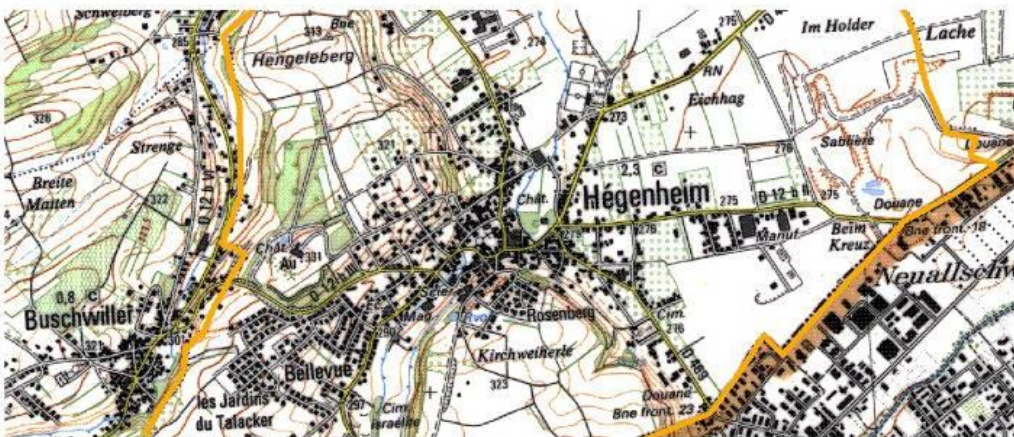




Carte allemande 1880 Conservation Archive Départementale du Haut-Rhin



Feuille 1/25 000 © IGN 1957



Feuille 1/25 000 © IGN 1987

0 250 500m



Sources : SCAN 25 © IGN Feuille 1/25 000 1957 © IGN Carte 1880 - Réalisation : ADAUHR/GH - 06/2012

5 Morphologie urbaine et cadre bâti

5.1 Evolution du bâti

Le noyau originel du village s'étend au débouché de la vallée du Lertzbach au carrefour des routes départementales, sur des terrains plats profitant de l'entaille dans le talus Nord/Sud.

Les extensions urbaines de la commune débutent par une densification et un élargissement de ce noyau originel, toujours de manière groupée.

Progressivement les extensions deviennent linéaires en bordure des routes en direction de Hagenthal, Allschwill, Hésingue et Bourgfelden. La commune adopte alors une structure en étoiles.

On assiste aux premières velléités d'extension sur les pentes du versant Sud du Hengelberg.

Aujourd'hui les extensions de bordure de route ont été densifiées, comme par exemple dans le triangle formé par le croisement de la route de Bourgfelden-Hegenheim-Allschwil, et à l'Est avec les quartiers Bellevue et les Jardins du Talacker qui ont rempli les espaces délimités par la RD 12bII et la RD 12b entre le village et le cimetière israélite.

Ces quartiers de la partie sundgauvienne se situent sur des vallonnements qui dominent à la fois Buschwiller et Hégenheim.

Ainsi l'urbanisation « récente » s'est davantage développé sur la partie sundgauvienne (paysages attractifs...), la partie « plaine » accueillant davantage une urbanisation à vocation économique (zone d'activités, gravières, agriculture).

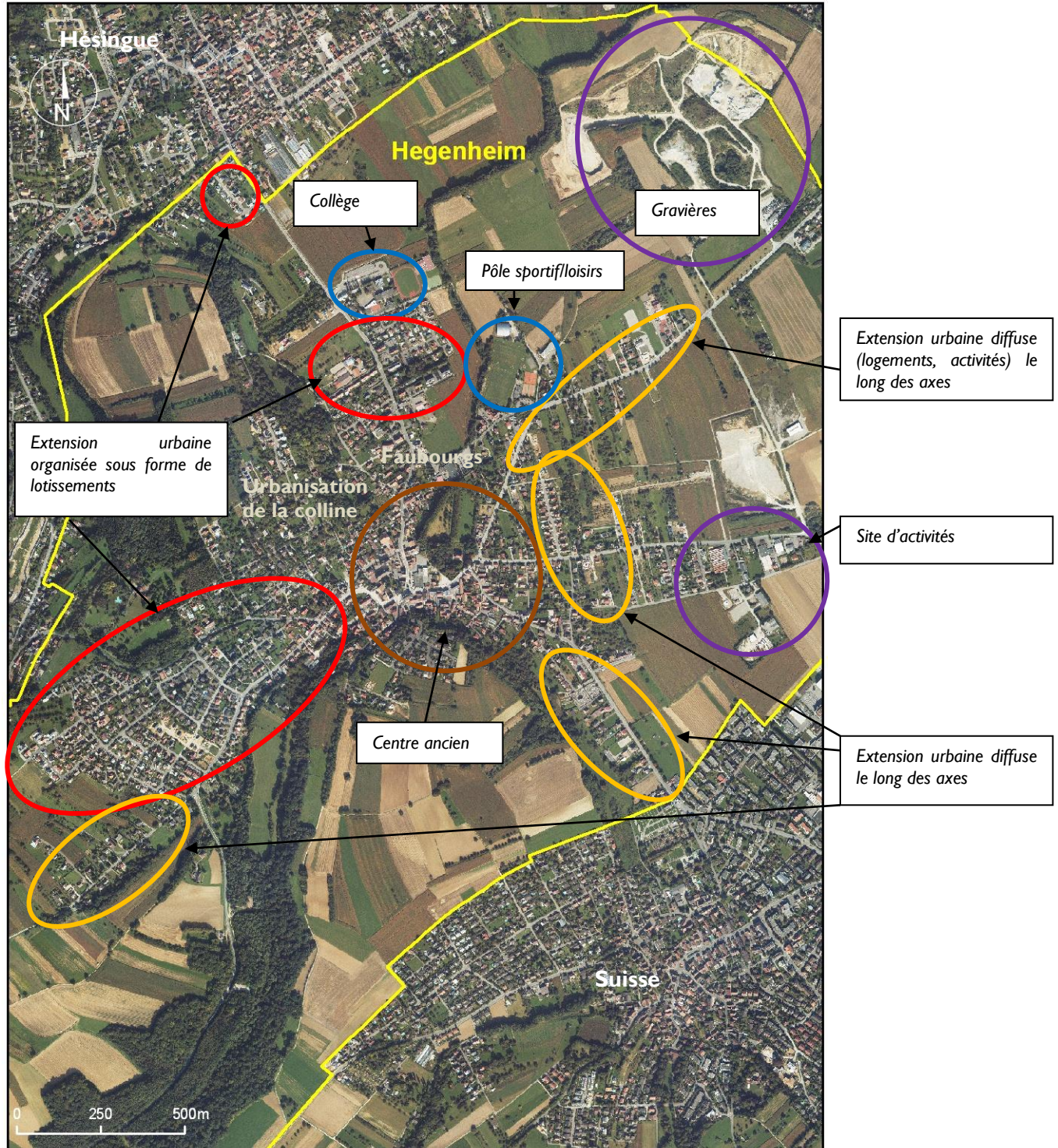
La commune compte un bâtiment partiellement inscrit sur la liste des monuments historiques ; il s'agit du château de Hégenheim (appellation : manoir dit château de Hégenheim) qui génère un périmètre de protection de 500 m.

Evolution récente du bâti :



5.2 Caractéristique du bâti

Organisation et développement urbain



Sources : BD ORTHO © IGN France 2007, DGI 2011 CC3F - Réalisation : ADAUHR/GH - 05/2012

La typologie du bâti se caractérise comme suit :

- Dans le centre ancien les bâtiments sont généralement implantés sur l'alignement des voies (ou avec un faible recul) et sont souvent accolés et/ou implantés sur limites séparatives. L'habitat est par conséquent relativement resserré et dense, de type R+2+combles (nombre de niveaux des bâtiments). Le centre ancien comporte un patrimoine ancien participant sensiblement au cachet de la commune.



Exemple de tissu ancien

Centre ancien

- Tracé viaire moins régulier et présence de venelles
- Parcellaire de formes variables, souvent rectangulaires
- Bâti plus dense (3 niveaux en général, constructions sur limites...)
- Mixité des fonctions (logements, équipements, commerces...).

- Les quartiers périphériques (extensions vers la plaine notamment) disposent d'un tissu moins dense, les bâtiments étant généralement implantés en recul par rapport à la voie et la limite séparative. Sur les versants du Hengelberg, les marges de recul sont souvent plus importantes, et les parcelles plus grandes.

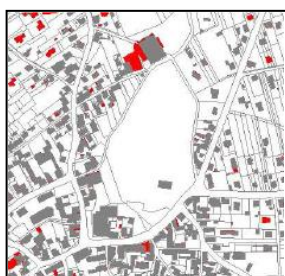


Exemple de tissu urbain récent

Quartiers périphériques (extensions)

- Tracé viaire : régulier
- Parcellaire : homogène, ordonnancé
- Bâti moins dense : pavillonnaire dominant, recul des constructions par rapport aux limites de propriétés, hauteur plus faible
- Mixité des fonctions : quartier à forte dominante résidentielle.

- Dans le centre de la commune se trouvent le château (partiellement inscrit sur la liste des monuments historique) et ses jardins qui constituent une particularité dans le tissu bâti. Dans le cadre du PLU le patrimoine urbain remarquable peut faire l'objet de protection spécifique.



Emprise du bâti
Commune de Hégenheim



Taux d'occupation du bâti (en %)

- 0.1 - 20.0
- 20.1 - 30.0
- 30.1 - 50.0
- 50.1 - 70.0
- 70.1 - 99.0
- 100



Sources : Cadastre DGI mis à disposition par la CC3F - MAJ 2011
Elaboration : ADAUHR/CW - 03/2012
Réalisation : ADAUHR/GH - 03/2012

0 200 400 Mètres

Distance par rapport à la voirie

Commune de Hégenheim



Distance par rapport à la voirie

- sur la voie (0m)
- entre 0m et 1m
- entre 1m et 2m
- entre 2m et 4m
- supérieur à 4m



Sources : Cadastre DGI mis à disposition par la CC3F - MAJ 2011
Elaboration : ADAUHR/CW - 03/2012
Réalisation : ADAUHR/GH - 03/2012

0 200 400 Mètres

Distance par rapport à la limite séparative

Commune de Hégenheim



Distance par rapport à la limite

- sur la limite (0m)
- entre 0m et 1m
- entre 1m et 2m
- entre 2m et 4m
- supérieur à 4m



Sources : Cadastre DGI mis à disposition par la CC3F - MAJ 2011
Elaboration : ADAUHR/CW - 03/2012
Réalisation : ADAUHR/IGH - 03/2012

0 200 400 Mètres

